

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

Etude au sujet du panier de provisions sur la Basse Côte-Nord

Les aliments pour bébés sont rares et peu variés

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le prix du panier à provisions sur la Basse Côte-Nord coûte environ 27 pour 100 de plus qu'à Sept-Îles ou à Baie-Comeau, en plein cœur de l'été, alors que les petits villages côtiers sont ravitaillés par bateau. Il convient de préciser que tous les produits offerts aux consommateurs de Sept-Îles ou de Baie-Comeau ne sont pas disponibles sur les étals des épiceries de la basse côte.

Ces informations et de nombreuses autres sont contenues dans une volumineuse brochure de 200 pages, dont LE SOLEIL a obtenu copie, préparée par Lise Dallaire et Hélène Jacques en

collaboration avec l'équipe multidisciplinaire du département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Hauterive. Cette étude, réalisée entre le 10 et le 24 juillet dernier, complète un aspect de la vie sur la basse côte que n'avait pas mentionné le rapport Payne.

Un deuxième document, disponible cet été, complètera définitivement cette étude: il traitera du prix du panier à provisions et de son contenu en hiver, alors que les villages sont ravitaillés par avion.

Le coût du panier

Un panier à provisions d'une bonne cinquantaine de produits d'alimentation de consommation courante cou-

taît, en juillet dernier, \$226 à Baie-Comeau et \$228,32 à Sept-Îles.

Ce même panier coûtait entre \$276,46 à Kegaska et \$317,86 à Blanc-Sablon. L'écart, se vérifiant de village en village, aurait pour origine le coût du transport. Coût du transport qui varie constamment, mentionne le document, mais qui pourrait représenter entre 8 et 10 pour 100 du coût des aliments.

Outre la cherté des aliments, le rapport mentionne leur perte de fraîcheur, l'absence de "prix spéciaux" et les longueurs d'entreposage.

De plus, alors que les navires des Agences maritimes entreposent les aliments dans des réfrigérateurs durant le transport, les Ailes du Nord ne possèdent ni réfrigérateurs, ni compartiments spéciaux dans leurs avions pour le transport des aliments.

Le contenu du panier

Mais plus encore que le prix et la qualité du panier à provisions, c'est son contenu qui a particulièrement retenu l'attention des enquêteuses du service de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Hauterive.

Des 13 villages de la basse côte, seuls Harrington Harbour, Tête-à-la-Baleine et Lourdes-de-Blanc-Sablon offrent une variété et une quantité acceptable de produits laitiers. Partout ailleurs le choix est restreint, incomplet et insatisfaisant pour répondre aux besoins de la population.

Les produits à grains entiers, les céréales et le pain blanc sont offerts, eux aussi, en quantité insuffisante dans les épiceries. Mais, note le rapport, il est nécessaire de préciser que de nombreuses familles continuent de faire leur pain.

En plein été, le nombre de sortes de fruits est bien représenté dans tous les villages à l'exception de Saint-Augustin et d'Old Fort. Exception faite d'Old Fort, Saint-Paul, Brador et Blanc-Sablon, les légumes rentrent en quantité suffisante et en variété acceptable.

Toutefois, pour des raisons de manutention et de conservation, les fruits et légumes secs et en conserves sont plus courants que les fruits et légumes frais.

A l'exception d'Old Fort, tous les villages offrent une variété et une quantité adéquate de viandes et produits du même groupe. Le veau et

l'agneau sont cependant absents bien que très appréciés des populations, anglophones pour la plupart, des villages de la basse côte.

Les aliments pour bébé

Par contre, en ce qui concerne les aliments pour bébé, le rapport relève:

"Aucun lait pour bébé n'est présent dans les villages. La viande pure est un aliment très faiblement représenté contrairement aux diners de viande et légume. Les jus de fruits et les légumes ne sont présents que dans huit villages sur 13, de plus on remarque très peu de variétés pour ces produits... En résumé, on peut dire que la présence d'aliments pour bébés est insuffisante en quantité et en variété."

L'entreposage

Au chapitre de l'entreposage des

aliments, les enquêteuses de Hauterive notent que Kegaska et Mutton Bay sont les seuls villages où aucun épicer ne possède de réfrigérateur. Des 26 épiceries visitées, 17 ont un ou plusieurs réfrigérateurs et neuf autres n'en possèdent pas.

Toutefois, toutes les épiceries disposent d'un ou plusieurs congélateurs. Ce sont, note encore le rapport, des congélateurs de type familial qui rendent difficile la bonne rotation des produits car ces derniers sont souvent empliés les uns sur les autres.

D'autre part, l'ouverture fréquente de ces congélateurs occasionne des variations de température qui affectent la qualité des aliments.

En conclusion, le rapport remarque que les normes d'entreposage des produits périssables ne sont pas respectées et les aliments, dans ces

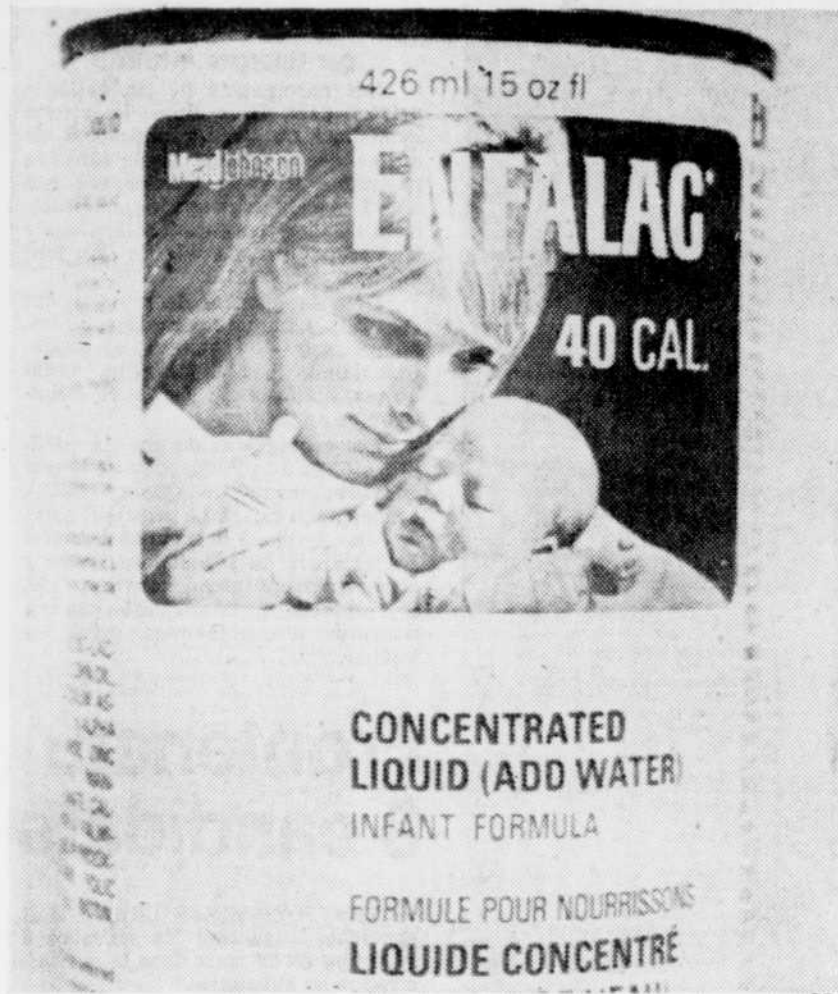
conditions, perdent très rapidement leur qualité et pourraient être la cause de certains maux.

Les produits indigènes

Les enquêteuses avaient noté, lors de leur tournée, que, globalement, les gens de la basse côte présentent de très mauvaises dentitions. De son côté, la Commission Payne notait que certains villages n'avaient pas reçu la visite d'un dentiste depuis deux ou trois ans.

Faute de temps, l'enquête n'a pu établir quel type de produits indigènes consommaient les populations de la basse côte.

Le document publie néanmoins une liste exhaustive des produits indigènes consommés sur place. Les produits de la chasse et de la pêche ainsi que la cueillette de fruits sauvages y occupent une grande importance.



Le lait pour bébés, denrée inconnue dans les magasins de la Basse Côte-Nord.

Feu vert à la radio communautaire pour la région du Grand-Portage

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Se reposant sur des prévisions de rentabilité très prometteuses, les membres d'une 2e assemblée générale spéciale de la Télévision communautaire de Rivière-du-Loup Inc. (TVCR) ont donné ces jours derniers le feu vert à l'établissement d'une station de radio communautaire MF, pour la région du Grand-Portage.

Il s'agit là d'un projet qui peut s'autofinancer dans des délais raisonnables et qui est désiré par la population régionale.

C'est des moins ce qui ressort d'études techniques et de rentabilité effectuées à ce sujet. Un sondage à caractère scientifique a notamment démontré que 63 pour 100 de la population régionale souhaite la mise sur pied d'une nouvelle station radio-phonique.

D'autre part, une consultation auprès d'organismes locaux indique également que la majorité est favorable à ce projet et que plusieurs sont prêts à y aller d'une contribution financière.

Caractéristiques

Si tout se déroule comme prévu, la station communautaire MF devrait ouvrir en 1981.

Elle aura deux caractéristiques principales, soit une programmation musicale de qualité et une participation communautaire à la réalisation des émissions.

C'est avec ces objections en vue que TVCR Inc. déposera dans les meilleurs délais une requête de permis d'opération, auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Entre-temps, la Télévision communautaire de Rivière-du-Loup modifiera son règlement de régie interne de façon que son conseil d'administration soit représentatif du territoire devant être desservi par la nouvelle station, soit la région du Grand-Portage.

Pour favoriser d'autre part la participation communautaire à la vie de la station, on prévoit la mise sur pied de certains mécanismes, notamment d'une grille de programmation

tenant compte de la personnalité distinctive des différentes zones du territoire régional.

Développements prochains

Selon un porte-parole de TVCR, M. Carl Thériault, des informations complémentaires seront fournies au cours des prochaines semaines à la plupart des organismes sociaux et économiques du Grand-Portage, sur les perspectives d'implantation de la radio communautaire MF du Grand-Portage.

On les renseignera également sur la participation financière qui devra provenir de la communauté régionale, comme preuve de l'implication réelle de la population.

D'après des sources généralement dignes de foi, TVCR Inc. aurait en main la meilleure étude de rentabilité réalisée jusqu'ici au domaine des radios communautaires.

C'est pourquoi, a-t-on assuré, les citoyens du Grand-Portage peuvent espérer qu'il leur sera donné la possibilité, dès 1981, de choisir leur station de radio locale.

en bref

Objectif régional de \$165,000

MATANE — De l'objectif de \$3,000,000 que le Parti québécois a fixé à sa campagne de financement 1980, lancée hier soir, dans le comté de Chambly sous la présidence de la ministre Lise Payette, les huit comtés de l'Est du Québec devront fournir \$165,000. Les assemblées de lancement se tiendront dans chacun des comtés entre le 10 et le 20 mars et la sollicitation des membres entre les 14 et 28 mars. Les sympathisants non membres seront pour leur part sollicités lors d'une journée de "blitz" le 30 mars. Dans les huit comtés de la région, la campagne de financement 1979 avait permis de recueillir \$129,313 auprès de 5,790 souscripteurs.

Pour le OUI

MATANE — Cinq personnalités du comté de Matane se sont prononcées pour le OUI au référendum, à l'occasion de la visite, en fin de semaine dernière, du ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin. Ce sont M. Olivier Philibert, médaillé d'or du Mérite agricole 1979, M. Réjean Périgny, papetier, Mme Emilia Harrison, femme au foyer et commissaire d'école, M. Michel Asselin, administrateur du CLSC et M. Pierre Dufort, maire de Padoue.

Nomination au MEER

MATANE — Le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale (MEER), M. Pierre de Bané, a profité de son passage à Matane, hier, pour annoncer la nomination de M. Daniel McCraw au poste d'administrateur au bureau régional du MEER à Rimouski. Natif de Rimouski, M. McCraw est diplômé en comptabilité de gestion de l'université Laval. Il a occupé successivement le poste de vérificateur au ministère du Revenu au Canada et de directeur général adjoint à la Société de développement économique de Jonquière. Il entrera officiellement en fonction le 17 mars.

Entente à Charny

CHARNY — Les 25 salariés municipaux, cols blancs et cols-bleus de la ville de Charny, ont approuvé le contenu de leur nouvelle convention collective conclue avec la municipalité. L'employeur et le syndicat des employés municipaux de Charny, avaient franchi la limite de leur précédent contrat au 31 août 1979 et négocié leur nouvelle entente sans recours au droit de grève ou de lock-out. Les parties ont adopté une convention débutant au 1er septembre 1979 et finissant le 31 août 1982.

Société d'histoire

LOTBINIÈRE — M. Pierre Bluteau a été élu à la présidence de la Société d'histoire régionale de Lotbinière pour l'année 1980-1981. Le nouveau conseil d'administration, désigné lors de la récente assemblée annuelle, est aussi composé de MM. Gilles Trottier, à la vice-présidence, Justin Gagnon au secrétariat, Marcel de la Chevrotière à la trésorerie et plusieurs autres administrateurs. Une campagne de recrutement est annoncée pour bientôt.

Eau de nouveau potable

SAINT-JOACHIM — La population de la municipalité de Saint-Joachim, comté de Montmorency, qui est alimentée par le réseau d'aqueduc "La Mèche" ne doit plus faire bouillir l'eau avant de la consommer. Les analyses bactériologiques récentes du SPE ont démontré que la qualité de l'eau s'était rétablie. La Direction du contrôle de l'eau potable a donc levé la mesure sanitaire en vigueur depuis le 18 juin 1979.

L'UN DANS L'AUTRE... C'EST ENCORE MIEUX!

PLACE CARTIER dans le Mail St-Roch, c'est comme un îlot de nouveautés dans un mail déjà varié.

Choix complet de restaurants, boutiques et divers services... pour satisfaire vos besoins dans tous les domaines.

OUI, L'UN DANS L'AUTRE, VOUS ETES GAGNANTS!

En face de Place Cartier,
2 heures de stationnement gratuit AVEC ACHAT MINIMAL
RECLAMEZ VOTRE TIMBRE

Place Cartier

... au cœur du Mail St-Roch

En vigueur le 1er mars

Pour tout voyage à compter du 17 mars, appelez VIA au

692-3940

à Québec

VIA Rail Canada commence l'implantation de RESERVIA, un nouveau système de réservation et d'émission automatique des billets.

Prenez note du nouveau numéro.

Il vous permet de rejoindre VIA sans frais pour renseignements et réservations.

l'invitation au voyage

VIA

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Chandler · Dégelis · New Richmond · Ste-Anne

Baie-Saint-Paul

Maison Otis fortement endommagée par le feu

par Michel CORBEIL

Presque deux fois centenaire, la maison Otis a été sérieusement endommagée par les flammes, samedi matin, à Baie-Saint-Paul.

Transformée en auberge, l'an dernier, ce lieu historique a subi pour au moins \$200,000 de dommages. "Ce montant, ce n'est sûrement pas la valeur que la maison représentait, avance M. Michel Villeneuve, un des trois propriétaires de l'auberge rénovée au coût de \$150,000.

"C'est difficile d'évaluer les dégâts. On ne peut refaire le patrimoine qui a été perdu. Ça, ça nous frappe au cœur."

L'incendie a débuté vers 6h30, le matin, au rez-de-chaussée de la

maison située au 23 de la rue Saint-Jean-Baptiste, dans le centre-ville de Baie-Saint-Paul. À l'arrivée des 14 policiers-pompiers de la municipalité, le feu s'était déjà propagé aux premier et second étages.

"Il nous a fallu trois bonnes heures pour maîtriser les flammes, raconte M. Jean-Paul Lavoie, directeur du service de police et incendie de Baie-Saint-Paul. L'incendie a été difficile à éteindre parce que le toit de cette vieille maison a plusieurs épaisseurs.

"Il y a beaucoup de dégâts, acquiesce M. Lavoie. Les murs sont toujours debout: ils ont trois pieds d'épais. Mais, le toit et le plancher du deuxième étage se sont effondrés sur le plancher du premier palier."

L'origine du sinistre n'est pas criminelle, soutient le directeur Lavoie. Tout aurait débuté à proximité d'un des deux foyers de la maison.

À ce moment, les sept chambres de l'auberge étaient occupées. "Heureusement, personne n'a été blessé, mentionne le propriétaire, M. Villeneuve. C'est notre reconfort.

"Cette maison caractérise Baie-Saint-Paul. Beaucoup de gens nous ont appelés depuis le sinistre. Nous sommes touchés par ces appuis de la population. Le public s'intéressait à la maison Otis comme ce n'est pas croyable.

"C'est prématuré de dire que nous allons rouvrir l'auberge. Nous allons laisser passer le choc et nous verrons quelle décision nous devrons prendre."

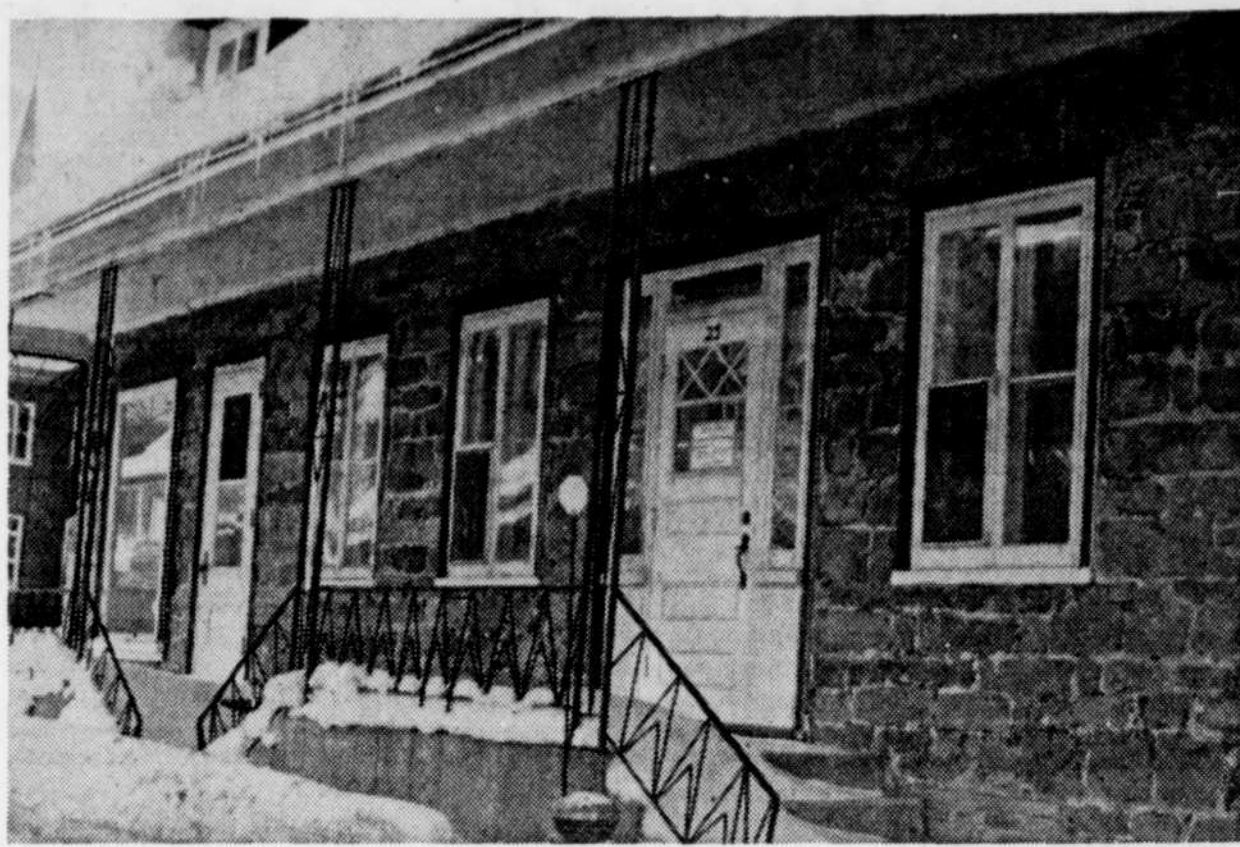


Photo Rosianne Pichette

La maison historique avait été transformée en hôtel, l'an dernier.

Le maire de Hauterive boycotte la station de radio, à Baie-Comeau



M. Maurice BOUTIN

Le maire de Hauterive, M. Maurice Boutin, a multiplié les interventions pour dénoncer les administrateurs de la nouvelle station de radio de Baie-Comeau, prétextant que le CRIC a manqué à son devoir en accordant un permis de diffusion à ce nouveau groupe.

D'un même souffle, le maire Boutin dit toute sa satisfaction et son encouragement à la station de radio CHLC qui diffuse depuis 1962, à Hauterive.

C'est au cours de la fin de semaine que la nouvelle station CKBH de Baie-Comeau est entrée en ondes. Le maire de cette ville, M. Henry Leonard, ainsi que trois membres du conseil municipal MM. Jean-Claude Ouellet, Guy Richard et Pierre-Paul Ouellet, sont enregistrés comme administrateurs de CKBH auprès du Conseil canadien de la radio-télévision.

Or, selon le maire Boutin, "l'arrondissement Baie-Comeau-Hauterive, deux villes jumelles de 15,000 habitants chacune, ne peut pas faire vivre deux stations privées de radio". Il soutient dans une liasse de documents diffusés au cours des derniers jours que les hommes qui dirigent le nouveau poste constate-

ront leur erreur dans quelques années et seront probablement forcés de vendre à Radio-Canada, comme cela s'est produit dans d'autres régions où les stations privées se sont multipliées.

A moins que tout soit calculé: "afin de faire une petite passe financière", soutient encore le maire Boutin.

Conflit d'intérêts

La campagne d'information lancée par M. Boutin comprend un important volet d'accusations concernant les conflits d'intérêts possibles entre le conseil de Baie-Comeau et la nouvelle station, puisque quatre personnes se retrouvent sur les deux bureaux de direction.

"Quelle sera la réaction des fournisseurs ou des soumissionnaires de la ville? Un service en attire-t-il un autre? Les factures de CKBH à la ville de Baie-Comeau seront approuvées par qui?" Voilà autant de questions que lance le maire de Hauterive.

"On se croirait au Nicaragua, au temps où le dictateur Somoza possédait la radio et la télévision d'État", a dit le maire Boutin.

Selon lui, la qualité de l'information diffusée au nouveau poste de radio est fortement compromise par l'attitude passée du maire de Baie-Comeau, face à la liberté de l'information. M. Boutin a rappelé que le maire Leonard avait déjà boycotté un journal local et l'avait privé de la réclame de la ville de Baie-Comeau, parce que cet hebdomadaire avait publié un article critique vis-à-vis l'administration municipale.

Personnellement, M. Boutin n'a pas l'intention de se retrouver entre l'arbre et l'écorce et il affirme sans ambages dans son document qu'il n'accordera pas d'interviews aux employés de la station de radio de la ville voisine et qu'ils ne leur fera pas parvenir de convocations non plus.

Il souhaite enfin que les "marchands de sa ville" seront conséquents et qu'ils n'achèteront pas de publicité à la nouvelle station de radio, eux qui ont protesté contre l'émission de ce permis auprès du CRIC au printemps.

Des déclarations que la nouvelle station prend évidemment plaisir à lancer sur ses ondes depuis quelques jours...

En service dans 18 mois

Une antenne de Radio-Québec sera érigée sur le mont Comi

RIMOUSKI — Le député de Rimouski à l'Assemblée nationale, M. Alain Marcoux, a annoncé hier, que le Conseil des ministres avait autorisé Radio-Québec à procéder à l'érection d'une antenne principale dans la région du Bas-Saint-Laurent.

L'antenne, qui sera érigée sur le mont Comi, dans la vallée de la Matapédia, au coût de \$1,382,000, permettra la mise en ondes des émissions de Radio-Québec sur le canal UHF-22. L'antenne aura un rayon approximatif de 85 kilomètres et devrait entrer en service

dans 18 mois.

Tout en se réjouissant de la décision du Conseil des ministres, le député Marcoux a dit trouver normal que les populations de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent aient droit aux mêmes services que

celles de Montréal ou Québec, dans la mesure où elles paient elles aussi pour ces services.

Autres antennes

Au même moment, le ministre des Communications, M. Denis Vaugeois, annonçait à Sherbrooke l'érection de deux autres antennes, en Estrie et en Mauricie.

L'antenne de l'Estrie sera érigée sur le mont Orford au coût de \$1,522,800 et permettra aux téléspectateurs de cette région de capter Radio-Québec sur le canal UHF-14. En Mauricie, c'est de la tour du Mont-Carmel, canal UHF-15, que se fera la diffusion. Les travaux d'installation sont évalués à \$1,490,400. Ces deux antennes auront également un rayon d'environ 85 kilomètres et devraient aussi entrer en service dans 18 mois.

Le député de Rimouski, qui est également responsable du caucus régional des députés de l'Est du Québec, dit avoir reçu du ministre Vaugeois l'assurance que, si l'installation d'antennes en Estrie et en Mauricie constituait une accélération du programme d'investissements de Radio-Québec, elle ne retarderait d'aucune façon les investissements, jugés prioritaires, en Gaspésie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord.

Benoît Martineau a joué son 27e tournoi de hockey

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Benoît Martineau, de Saint-Michel de Bellechasse, a participé pour la 27e fois au marathon de hockey intermédiaire de Montmagny, comme il le fait chaque année depuis le début de ce tournoi intercomtés en 1954.

Cet exploit sportif pour le moins inusité, d'avoir participé pendant 27 années consécutives comme "joueur actif", a été souligné par l'Association des anciens du collège de Montmagny Inc., qui lui a décerné une plaque-souvenir attestant de sa fidélité et de sa longévité sportives.

Ce 27e marathon a été gagné par l'équipe de Lévis. Lors de l'inauguration de cette compétition régionale en 1954, par la Jeune Chambre de Montmagny Inc., le championnat avait été remporté par l'équipe de Cap-Saint-Ignace, dans le comté de Montmagny.

Le marathon de hockey de Montmagny est maintenant organisé par l'Amicale des anciens du collège. Le responsable du tournoi, M. Denis Gaudreau, et le publiciste, M. Marcel Côté, ont fourni au SOLEIL la liste des équipes de calibre intermédiaire qui ont remporté les championnats annuels depuis 27 années consécutives:

Equipe gagnante et comté

1954 — Cap-Saint-Ignace — Montmagny; 1955 — Coca-Cola — Montmagny; 1956 — Pepsi-Cola — Montmagny; 1957 — Berthier — Montmagny; 1958 — Sainte-Justine — Dorchester; 1959 — Tourville — L'Islet; 1960 — Saint-Charles — Bellechasse; 1961 — Saint-Charles — Bellechasse; 1962 — Saint-Charles — Bellechasse; 1963 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1964 — Saint-Charles — Bellechasse; 1965 — Saint-Charles — Bellechasse; 1966 — Tanguay Auto — Lévis; 1967 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1968 — Raby Auto (Saint-François) — Montmagny; 1969 — Institut technique de Lauzon — Lévis; 1970 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1971 —

Saint-Vallier — Bellechasse; 1972 — Steelers de Montmagny — Montmagny; 1973 — Restaurant l'Aiglon (Saint-François) — Montmagny; 1974 — Steelers de Montmagny — Montmagny; 1975 — Les frères Lévesque — Montmagny-Granby; 1976 — Sports Boulet de Montmagny — Montmagny; 1977 — Saint-Charles/cégep Lévis-Lauzon — Bellechasse; 1978 — Centre civique de Montmagny — Montmagny; 1979 — Centre civique de Montmagny — Montmagny; 1980 — Lévis — Lévis.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPÉTITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

Dans votre intérêt

Le Montréal Trust répond à vos questions.

"L'épargne à intérêt quotidien, c'est quoi au juste?"

"Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler de l'épargne à intérêt quotidien. Moi, j'avoue que je n'y comprends rien. Pourriez-vous me dire ce que c'est au juste?"

C'est vrai qu'on parle beaucoup de l'intérêt quotidien de ce temps-ci. On en parle beaucoup et on l'annonce beaucoup.

En fait, il s'agit tout simplement de calculer l'intérêt chaque jour au lieu de le faire sur une base mensuelle. Ce qui veut dire que tous les jours comptent. Voyez-vous, quand l'intérêt est calculé sur une base mensuelle, le calcul se fait sur le solde mensuel minimal. Par exemple, si vous aviez \$1000 dans votre compte pendant 29 jours et \$10 pendant une journée seulement, vous auriez de l'intérêt sur \$10 seulement, ce mois-là.

L'épargne à intérêt quotidien a été conçue pour pallier ce problème. Mais malheureusement, ce n'est pas si simple. Parce que le taux d'intérêt offert maintenant est moins élevé quand l'intérêt est calculé sur une base quotidienne. Alors, comment savoir quelle est la façon la plus avantageuse de

calculer l'intérêt pour avoir le meilleur rendement possible sur ses épargnes? Dans la plupart des cas, c'est très difficile de le déterminer.

C'est une question qu'on nous a souvent posée au Montréal Trust. Et nous croyons avoir trouvé la bonne réponse.

La voici: nous déterminons nous-mêmes quel est le calcul le plus avantageux pour vous. Vous n'avez donc pas à vous en préoccuper.

Maintenant, pour les détenteurs du compte Epargne-Plus, nous faisons le calcul des deux façons, chaque mois. Et nous vous donnons le montant le plus avantageux pour vous. L'intérêt est versé à votre compte deux fois par année.

C'est, à notre connaissance, le premier et le seul compte d'épargne du genre au pays. Nous avons réussi à cerner le problème et, en juger par les commentaires de nos clients, cette innovation a été fort bien accueillie.

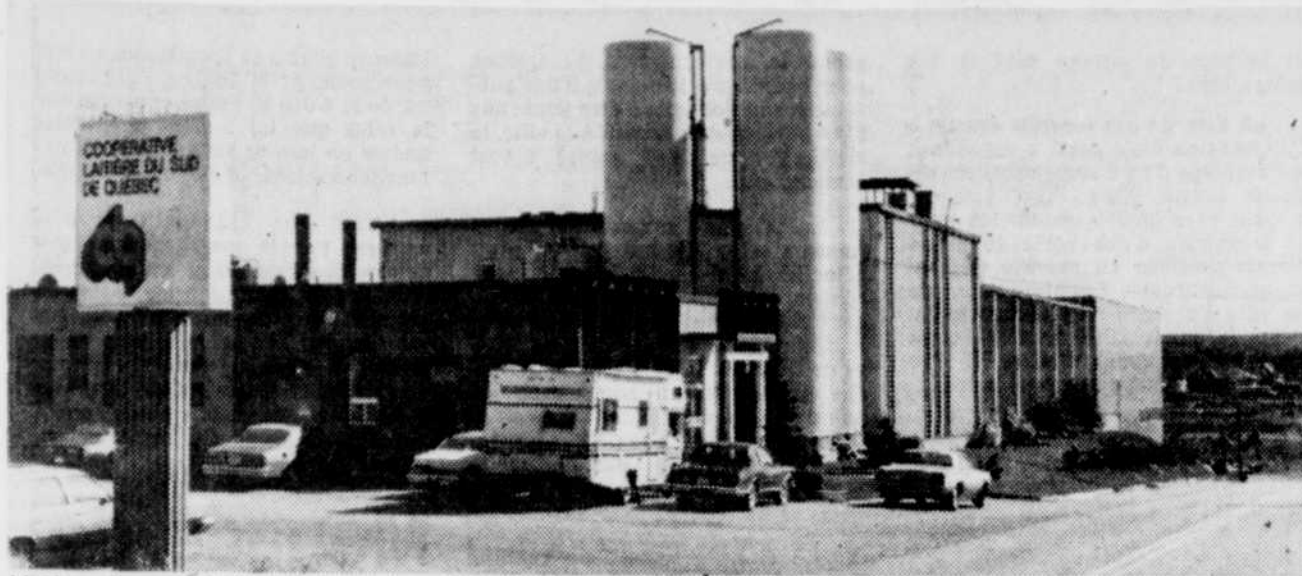
Si vous avez des questions à poser, écrivez-nous, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.

475, rue St-Amable
Québec, Qué.
G1R 5E4
529-8841

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-



L'usine où se produit le plus grand nombre de cannettes de lait évaporé au monde.

Coop laitière de Sainte-Claire

Production accrue de 10% grâce au nouvel évaporateur

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-CLAIRE — Les travaux pour l'installation d'un nouvel évaporateur servant à fabriquer le lait évaporé à l'usine de la Coopérative laitière du sud de Québec, sont complétés depuis hier, a déclaré au SOLEIL, M. Jean-Claude Michel, directeur de la production à l'usine de Sainte-Claire de Dorchester.

Le coût d'achat et l'installation de ce nouvel évaporateur de marque américaine "Blow-Knox" ont nécessité des investissements de quelque \$200.000, car il a fallu soulever le toit de l'usine de Sainte-Claire, sur une surface d'environ 250 pieds carrés, pour faire place à la nouvelle pièce d'équipement.

Au dire de M. Michel "ce nouvel évaporateur permettra d'augmenter la capacité de production de 10 pour 100 tout en augmentant la qualité du produit et amenant un meilleur contrôle de sa composition".

Ce qui a amené le remplacement de l'ancien évaporateur de l'usine de Sainte-Claire, ajouta M. Jean-Claude Michel, "c'est que celui-ci n'était plus apte à fabriquer du lait évaporé à 12 pour 100, alors que celui que l'on fabrique maintenant est évaporé à 31 pour 100".

"De plus, a-t-il dit, le nouvel évaporateur nous permettra de faire une économie de l'énergie nécessaire pour chauffer le lait."

On rappelle qu'à l'usine de la Coopérative laitière du sud de Québec, à Sainte-Claire de Dorchester, la production principale de l'usine est le lait évaporé en conserve que l'on expédie au Nigeria en vertu d'un programme de la Commission canadienne du lait.

Cette production annuelle à l'usine de Sainte-Claire, est de 2,5 millions de caisses de 96 boîtes de 170 grammes, alors qu'on produit par semaine, 230.000 litres de lait Grandpré et 55.000 litres de jus d'orange Purfruit.

Aussi, a-t-on appris, 40 pour 100 du lait transformé par la Coopérative laitière du sud de Québec est produit à l'usine de Sainte-Claire, dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ \$40 millions.

prise en charge d'intérêts concernant un investissement de \$125.000.

La nouvelle a été annoncée hier dans un communiqué émanant du bureau du député du comté de Lévis, M. Jean Garon.

L'entreprise concernée, une fonderie de cuivre et d'aluminium, agrandit

son usine pour un montant de \$21.000 et doit aussi investir \$104.000 dans l'achat de machinerie et d'équipements. Cet investissement permet la création de 9 emplois.

Le député Jean Garon a fait savoir que la Société de développement industriel du Québec, depuis trois ans, a versé dans le comté de Lévis une

Ile d'Orléans

Trois des six maires se prononcent pour le "oui"

par Gérald OUELLET

Trois des six maires des municipalités de l'île d'Orléans diront "oui" lors du référendum, un seul s'est déjà dit en désaccord avec le projet de question et votera "non", tandis que les deux autres refusent de se mêler publiquement de cette discussion en prenant partie.

C'est ce qui ressort d'une compilation effectuée par LE SOLEIL auprès des maires de l'île.

Sainte-Pétronille

Le maire de Sainte-Pétronille optera pour le "oui". M. Bernard Dagenais prétend que si l'on veut garder notre identité nationale en tant que peuple, l'on doit s'affirmer. De plus, dit-il, le fédéral aura beaucoup de respect face aux revendications à venir concernant les efforts faits depuis une vingtaine d'années pour obtenir quelque chose pour le Québec. M. Dagenais s'était déjà prononcé pour le "oui" au moment de la visite sur l'île du premier ministre René Lévesque l'été dernier. Il est au conseil municipal pour un deuxième terme. Il occupe un poste de directeur à la fonction publique du Québec.

Saint-Laurent

Le maire de Saint-Laurent, Gratien Chabot, dit qu'il est reconnu comme étant apolitique donc, pour le moment, il ne se prononce pas sur le "oui" ou sur le "non". Il dit conserver ce statut encore pour un certain temps. M. Chabot est un comptable au service du gouvernement fédéral et il occupe le poste de maire de Saint-Laurent pour un deuxième terme.

Saint-Pierre

Le maire de Saint-Pierre, André

Ferland, votera pour le "oui". Selon lui, cela permettra au gouvernement actuel d'avoir plus d'importance et de poids face au gouvernement fédéral pour négocier de nouvelles ententes. Il n'interprète pas sa position comme étant pour la séparation du Québec d'avec le reste du Canada. M. Ferland est un industriel de l'île qui occupe la position de maire pour un deuxième terme.

Saint-François

Le maire de Saint-François, Emmanuel Labbé préfère laisser porter la question, ne pouvant pas se prononcer pour le moment. "De plus, dit-il, mes concitoyens peuvent prendre leur décision librement". M. Labbé est un important industriel de l'île et occupe le poste de maire de Saint-François depuis de nombreuses années.

Saint-Jean

Pour le maire de Saint-Jean, M. Roland Bonsaint, c'est "non". A 63 ans, j'ai droit à mon opinion tout en respectant celle des autres. Nous recevons beaucoup de la part du fédéral dans tous les domaines. En

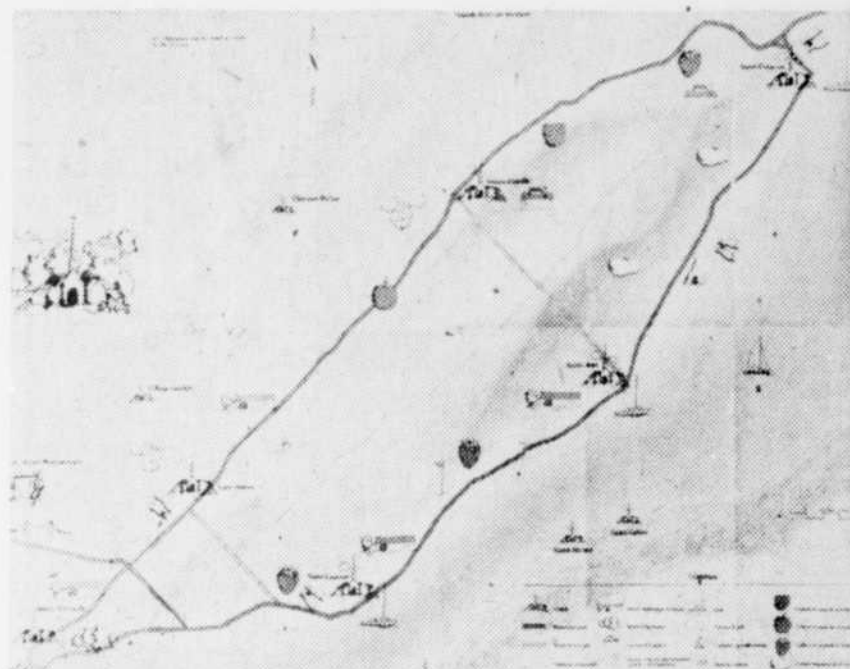
devenant un "tout petit pays", le Québec ne pourra pas faire mieux. M. Bonsaint est rentier et complète un deuxième mandat au conseil municipal. Il précise qu'il a l'appui d'au moins 90 pour 100 des membres de son conseil sur ce sujet.

Sainte-Famille

Le maire et préfet de comté de Sainte-Famille, Yvon Deblois, votera "oui" au référendum. Il croit que le gouvernement actuel mérite sa chance. Ce qui l'a influencé le plus, c'est le comportement des Anglais envers les francophones à travers le pays. Cela n'existe pas aux États-Unis. Il affirme que, l'on se doit d'essayer un changement. M. Deblois est dans la politique municipale depuis une dizaine d'années. Il est voyageur de commerce.

Ailleurs

Au cours du même travail, les maires de Beauport, M. Marcel Bédard; de Beaufort, M. Lucien Gauthier; de Saint-Joachim, M. Gaston Gagnon; de Saint-Tite-des-Caps, M. Léopold Ferland; et de Sainte-Anne-de-Beaufort, M. Jean Boisvert, ont tous affirmé qu'ils voteraient "non" lors du référendum.



Le maire de Saint-Jean dira non et ceux de Saint-Laurent et Saint-François ne se prononcent pas.

Aide financière à la Fonderie Saint-Romuald

SAINT-ROMUALD — Le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, par le biais de la Société de développement industriel du Québec, apporte une aide financière au montant de \$36.000 à la compagnie Fonderie Saint-Romuald Inc.

Cette aide prend la forme d'une

prise en charge d'intérêts concernant un investissement de \$125.000.

La nouvelle a été annoncée hier dans un communiqué émanant du bureau du député du comté de Lévis, M. Jean Garon.

L'entreprise concernée, une fonderie de cuivre et d'aluminium, agrandit

son usine pour un montant de \$21.000 et doit aussi investir \$104.000 dans l'achat de machinerie et d'équipements. Cet investissement permet la création de 9 emplois.

Le député Jean Garon a fait savoir que la Société de développement industriel du Québec, depuis trois ans, a versé dans le comté de Lévis une

somme totale de \$10,5 millions.

La Société de développement industriel favorise ainsi des retombées économiques et sociales importantes car, en plus de la création d'emplois, les entreprises bénéficiaires sont tenues d'acheter leur matières premières au Québec.

L'UN DANS L'AUTRE... C'EST ENCORE MEUX!

PLACE CARTIER dans le Mail St-Roch, c'est comme un îlot de nouveautés dans un mail déjà varié.

Choix complet de restaurants, boutiques et divers services... pour satisfaire vos besoins dans tous les domaines.

En face de Place Cartier,

2 heures de stationnement gratuit AVEC ACHAT MINIMAL RECLAMEZ VOTRE TIMBRE

OUI, L'UN DANS L'AUTRE, VOUS ETES GAGNANTS!

Place Cartier
... au coeur du Mail St-Roch

En vigueur le 1er mars

Pour tout voyage à compter du 17 mars, appelez VIA au

692-3940

à Québec

VIA Rail Canada commence l'implantation de RESERVIA, un nouveau système de réservation et d'émission automatique des billets.

Prenez note du nouveau numéro.

Il vous permet de rejoindre VIA sans frais pour renseignements et réservations.

l'invitation au voyage



en bref

Objectif régional de \$165,000

MATANE — De l'objectif de \$3.000.000 que le Parti québécois a fixé à sa campagne de financement 1980, lancée hier soir, dans le comté de Chambly sous la présidence de la ministre Lise Payette, les huit comtés de l'Est du Québec devront fournir \$165.000. Les assemblées de lancement se tiendront dans chacun des comtés entre le 10 et le 20 mars et la sollicitation des membres entre les 14 et 28 mars. Les sympathisants non membres seront pour leur part sollicités lors d'une journée de "blitz" le 30 mars. Dans les huit comtés de la région, la campagne de financement 1979 avait permis de recueillir \$129.313 auprès de 5.790 souscripteurs.

Pour le OUI

MATANE — Cinq personnalités du comté de Matane se sont prononcées pour le OUI au référendum, à l'occasion de la visite, en fin de semaine dernière, du ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin. Ce sont M. Olivier Philibert, médaillé d'or du Mérite agricole 1979, M. Réjean Périgny, papetier, Mme Emilia Harrison, femme au foyer et commissaire d'école, M. Michel Asselin, administrateur du CLSC et M. Pierre Dufort, maire de Padoue.

Nomination au MEER

MATANE — Le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale (MEER), M. Pierre de Bané, a profité de son passage à Matane, hier, pour annoncer la nomination de M. Daniel McCraw au poste d'administrateur au bureau régional du MEER à Rimouski. Natif de Rimouski, M. McCraw est diplômé en comptabilité de gestion de l'université Laval. Il a occupé successivement le poste de vérificateur au ministère du Revenu au Canada et de directeur général adjoint à la Société de développement économique de Jonquière. Il entrera officiellement en fonction le 17 mars.

Entente à Charny

CHARNY — Les 25 salariés municipaux, cols blancs et cols-bleus de la ville de Charny, ont approuvé le contenu de leur nouvelle convention collective conclue avec la municipalité. L'employeur et le syndicat des employés municipaux de Charny, avaient franchi la limite de leur précédent contrat au 31 août 1979 et négocié leur nouvelle entente sans recours au droit de grève ou de lock-out. Les parties ont adopté une convention débutant au 1er septembre 1979 et finissant le 31 août 1982.

Société d'histoire

LOTBINIERE — M. Pierre Bluteau a été élu à la présidence de la Société d'histoire régionale de Lotbinière pour l'année 1980-1981. Le nouveau conseil d'administration, désigné lors de la récente assemblée annuelle, est aussi composé de MM. Gilles Trotter, à la vice-présidence, Justin Gagnon au secrétariat, Marcel de la Chevrotière à la trésorerie et plusieurs autres administrateurs. Une campagne de recrutement est annoncée pour bientôt.

Eau de nouveau potable

SAINT-JOACHIM — La population de la municipalité de Saint-Joachim, comté de Montmorency, qui est alimentée par le réseau d'aqueduc "La Mèche" ne doit plus faire bouillir l'eau avant de la consommer. Les analyses bactériologiques récentes du SPE ont démontré que la qualité de l'eau s'était rétablie. La Direction du contrôle de l'eau potable a donc levé la mesure sanitaire en vigueur depuis le 18 juin 1979.

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Baie-Saint-Paul Maison Otis fortement endommagée par le feu

par Michel CORBEIL

Presque deux fois centenaire, la maison Otis a été sérieusement endommagée par les flammes, samedi matin, à Baie-Saint-Paul.

Transformée en auberge, l'an dernier, ce lieu historique a subi pour au moins \$200,000 de dommages. "Ce montant, ce n'est sûrement pas la valeur que la maison représentait, avance M. Michel Villeneuve, un des trois propriétaires de l'auberge rénovée au coût de \$150,000.

"C'est difficile d'évaluer les dégâts. On ne peut refaire le patrimoine qui a été perdu. Ça, ça nous frappe au cœur."

L'incendie a débuté vers 6h30, le matin, au rez-de-chaussée de la

maison située au 23 de la rue Saint-Jean-Baptiste, dans le centre-ville de Baie-Saint-Paul. À l'arrivée des 14 policiers-pompiers de la municipalité, le feu s'était déjà propagé aux premier et second étages.

"Il nous a fallu trois bonnes heures pour maîtriser les flammes, raconte M. Jean-Paul Lavoie, directeur du service de police et incendie de Baie-Saint-Paul. L'incendie a été difficile à éteindre parce que le toit de cette vieille maison a plusieurs épaisseurs.

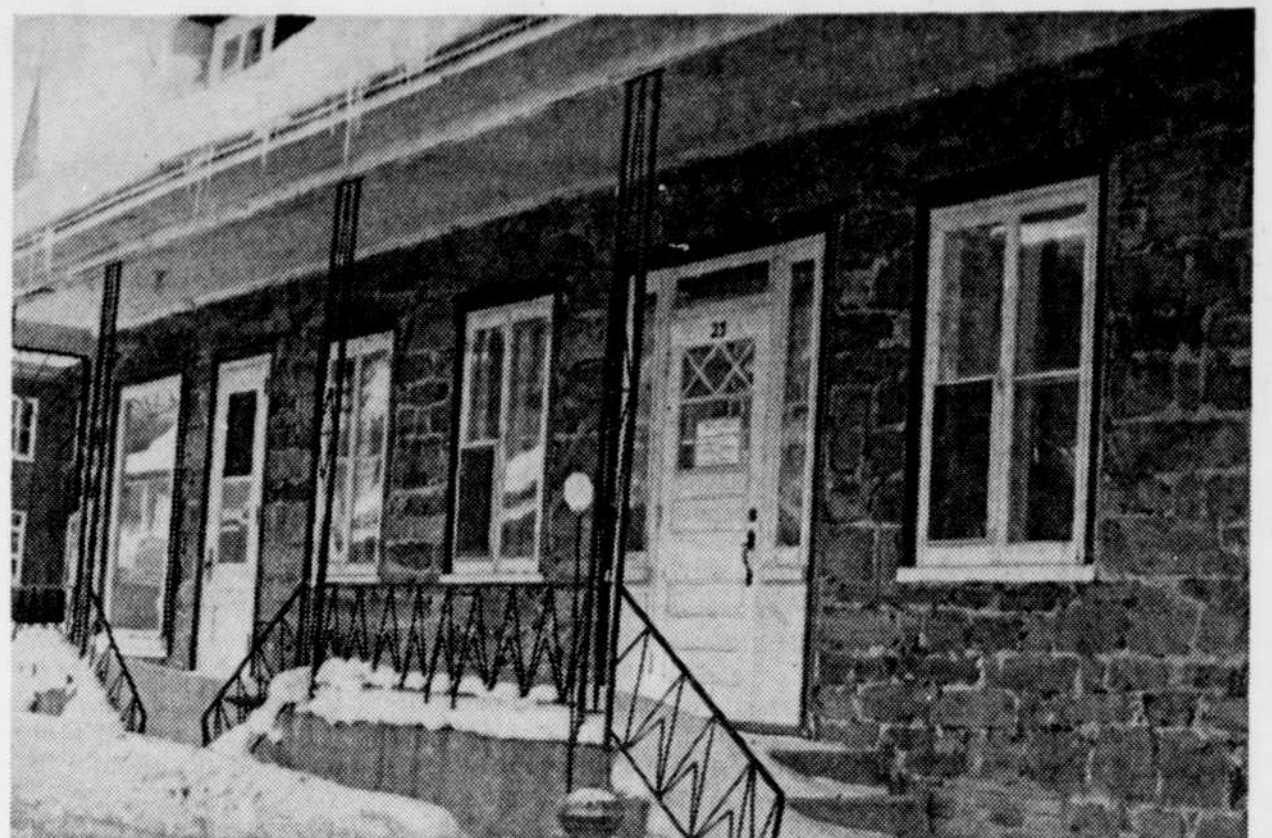
"Il y a beaucoup de dégâts, acquiesce M. Lavoie. Les murs sont toujours debout: ils ont trois pieds d'épais. Mais, le toit et le plancher du deuxième étage se sont effondrés sur le plancher du premier palier."

L'origine du sinistre n'est pas criminelle, soutient le directeur Lavoie. Tout aurait débuté à proximité d'un des deux foyers de la maison.

À ce moment, les sept chambres de l'auberge étaient occupées. "Heureusement, personne n'a été blessé, mentionne le propriétaire, M. Villeneuve. C'est notre réconfort.

"Cette maison caractérise Baie-Saint-Paul. Beaucoup de gens nous ont appelés depuis le sinistre. Nous sommes touchés par ces appuis de la population. Le public s'intéresse à la maison Otis comme ce n'est pas croyable.

"C'est prématuré de dire que nous allons rouvrir l'auberge. Nous allons laisser passer le choc et nous verrons quelle décision nous devons prendre."



La maison historique avait été transformée en hôtel, l'an dernier.

La Société Asbestos déposera jeudi ses réponses globales

par Georges ANGERS

La Société Asbestos déposera jeudi des réponses globales concernant les clauses normatives encore en litige avec ses 1,400 travailleurs de la production en grève depuis une semaine, à Thetford Mines.

C'est ce qui ressort de la rencontre, hier, entre les deux parties en présence du conciliateur dans le dossier, M. Jean des Trois-Maisons, rencontra qui n'a par ailleurs permis que des débloquages au niveau de clauses mineures de la convention collective de travail.

Les deux parties doivent cependant se rencontrer à nouveau jeudi et vendredi, à la demande du conciliateur. C'est alors que la

partie patronale doit faire connaître sa réponse globale concernant les clauses normatives.

Dans ces clauses dites normatives, on en retrouve une à laquelle le syndicat a attaché une importance prioritaire, à savoir la clause des sous-contracts. Le règlement intervenu vendredi dernier à la mine Lake Asbestos de Black Lake a déjà été qualifié par les dirigeants du syndicat des travailleurs de la Société Asbestos d'insuffisant.

Par ailleurs, à la mine National de Thetford Mines où les négociations progressent normalement, semble-t-il, de nouvelles propositions auraient été déposées relativement à cette clause, mais il a été impossible d'obtenir confirmation

de l'une ou l'autre partie. La proposition irait cependant au-delà de la clause acceptée par les travailleurs de la Lake Asbestos, a-t-on appris, et pourrait servir de base à un règlement à l'Asbestos.

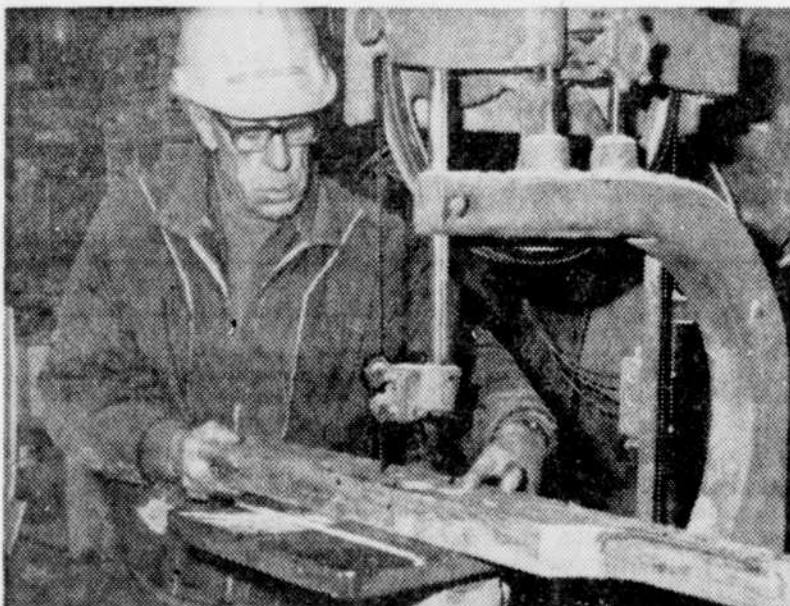
On attend toujours, par ailleurs, les contre-propositions de la Société Asbestos concernant les clauses à caractère économique, notamment celle touchant le fonds de pension des travailleurs de la mine.

Si le règlement intervenu à la Lake Asbestos apparaît relativement satisfaisant, du point de vue économique, la clause concernant le fonds de pension est qualifiée d'insuffisante par les dirigeants syndicaux à la Société Asbestos.

Réunis par ailleurs en assemblée générale en fin de semaine dernière, les grévistes de la Société Asbestos ont autorisé leurs dirigeants syndicaux à contracter un emprunt d'un million de dollars auprès d'une caisse populaire locale, afin de donner des "muscles économiques" à leur grève.

Finalement, à la mine Bell Asbestos, toujours à Thetford Mines, où les quelque 450 travailleurs de la production ont déclenché la grève une journée avant leurs collègues de la Société Asbestos, la situation est toujours au point mort, la compagnie n'ayant manifesté aucune intention de reprendre les négociations.

Le "Manoir du repos" aurait besoin d'un budget quatre fois plus élevé



Divers objets en bois sont faits aux ateliers du centre.

par Gilles PEPIN

LOTBINIERE — Le centre d'accueil Manoir du repos, en voulant devenir une ressource plus adaptée aux besoins du milieu pour la réadaptation de handicapés du comté de Lotbinière, prévoit un budget d'administration de près d'un million de dollars pour l'an prochain. Ce qui serait quatre fois plus que son budget actuel.

Refusant pratiquement toute possibilité de fusion ou d'intégration à une autre institution de soins aux handicapés, la corporation vient de préciser au CRSSS son propre programme d'expansion basé sur le principe d'une accessibilité psychologique favorisée par une présence physique des services dans le milieu.

M. Michel Bouchard, directeur général du centre d'accueil, a déjà

adressé plusieurs mémoires au CRSSS et vient d'insister une fois de plus sur la nécessité d'adapter les services aux besoins réels et à leur évolution.

L'établissement regroupe actuellement 15 bénéficiaires en service d'hébergement et 24 handicapés mentaux adultes dans deux ateliers du service de jour. L'expansion demandée vise à aider un plus grand nombre de handicapés du territoire à développer leur autonomie physique, psychologique, intellectuelle et socio-économique en vue justement d'une meilleure intégration.

L'hypothèse qui est suggérée pour recommandation de la part du CRSSS vise l'implantation, en 1981, d'une deuxième résidence et d'un troisième atelier pour handicapés mentaux dans Lotbinière, en plus de l'établissement d'un service d'aide à domicile.

Le budget d'opération suggéré est au montant de \$872,076; un investissement additionnel de \$127,400 est demandé au chapitre de l'équipement.

Un montant de \$241,289 pourrait éventuellement être déduit avec l'acceptation prochaine par le ministère d'un programme de financement établi pour l'année 1980-1981. Des revenus provenant de la vente de travaux faits en ateliers et évalués à \$106,000 pourraient aussi être déduits; de sorte que la demande nette de développement budgétaire est établie à \$524,787 pour l'année 1981-1982.

Benoît Martineau a joué son 27e tournoi de hockey

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Benoît Martineau, de Saint-Michel de Bellechasse, a participé pour la 27e fois au marathon de hockey intermédiaire de Montmagny, comme il le fait chaque année depuis le début de ce tournoi intercomtés en 1954.

Cet exploit sportif pour le moins inusité, d'avoir participé pendant 27 années consécutives comme "joueur actif", a été souligné par l'Association des anciens du collège de Montmagny Inc., qui lui a décerné une plaque-souvenir attestant de sa fidélité et de sa longévité sportives.

Ce 27e marathon a été gagné par l'équipe de Lévis. Lors de l'inauguration de cette compétition régionale en 1954, par la Jeune Chambre de Montmagny Inc., le championnat avait été remporté par l'équipe de Cap-Saint-Ignace, dans le comté de Montmagny.

Le marathon de hockey de Montmagny est maintenant organi-

sé par l'Amicale des anciens du collège. Le responsable du tournoi, M. Denis Gaudreau, et le publiciste, M. Marcel Côté, ont fourni au SOLEIL la liste des équipes de calibre intermédiaire qui ont remporté les championnats annuels depuis 27 années consécutives:

Equipe gagnante et comté

1954 — Cap-Saint-Ignace — Montmagny; 1955 — Coca-Cola — Montmagny; 1956 — Pepsi-Cola — Montmagny; 1957 — Berthier — Montmagny; 1958 — Sainte-Justine — Dorchester; 1959 — Tourville — L'Islet; 1960 — Saint-Charles — Bellechasse; 1961 — Saint-Charles — Bellechasse; 1962 — Saint-Charles — Bellechasse; 1963 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1964 — Saint-Charles — Bellechasse; 1965 — Saint-Charles — Bellechasse; 1966 — Tanguay Auto — Lévis; 1967 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1968 — Raby Auto (Saint-François) — Montmagny; 1969 — Institut technique de Lauzon — Lévis; 1970 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1971 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1972 —

Steelers de Montmagny — Montmagny; 1973 — Restaurant l'Aiglon (Saint-François) — Montmagny; 1974 — Steelers de Montmagny — Montmagny; 1975 — Les frères Lévesque — Montmagny-Granby; 1976 — Sports Boulet de Montmagny — Montmagny; 1977 — Saint-Charles/cégep Lévis-Lauzon — Bellechasse; 1978 — Centre civique de Montmagny — Montmagny; 1979 — Centre civique de Montmagny — Montmagny; 1980 — Lévis — Lévis.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPÉTITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

Dans
votre
intérêt

Le Montréal Trust répond à vos questions.

"L'épargne à intérêt quotidien,
c'est quoi au juste?"

"Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler de l'épargne à intérêt quotidien. Moi, j'avoue que je n'y comprends rien. Pourriez-vous me dire ce que c'est au juste?"

C'est vrai qu'on parle beaucoup de l'intérêt quotidien de ce temps-ci. On en parle beaucoup et on l'annonce beaucoup.

En fait, il s'agit tout simplement de calculer l'intérêt chaque jour au lieu de le faire sur une base mensuelle. Ce qui veut dire que tous les jours comptent. Voyez-vous, quand l'intérêt est calculé sur une base mensuelle, le calcul se fait sur le solde mensuel minimal. Par exemple, si vous aviez \$1000 dans votre compte pendant 29 jours et \$10 pendant une journée seulement, vous auriez de l'intérêt sur \$10 seulement, ce mois-là.

L'épargne à intérêt quotidien a été conçue pour pallier ce problème. Mais malheureusement, ce n'est pas si simple. Parce que le taux d'intérêt offert maintenant est moins élevé quand l'intérêt est calculé sur une base quotidienne.

Alors, comment savoir quelle est la façon la plus avantageuse de

calculer l'intérêt pour avoir le meilleur rendement possible sur ses épargnes? Dans la plupart des cas, c'est très difficile de le déterminer.

C'est une question qu'on nous a souvent posée au Montréal Trust. Et nous croyons avoir trouvé la bonne réponse.

La voici: nous déterminons nous-mêmes quel est le calcul le plus avantageux pour vous. Vous n'avez donc pas à vous en préoccuper.

Maintenant, pour les détenteurs du compte Épargne-Plus, nous faisons le calcul des deux façons, chaque mois. Et nous vous donnons le montant le plus avantageux pour vous. L'intérêt est versé à votre compte deux fois par année.

C'est, à notre connaissance, le premier et le seul compte d'épargne du genre au pays. Nous avons réussi à cerner le problème et, à en juger par les commentaires de nos clients, cette innovation a été fort bien accueillie.

Si vous avez des questions à poser, écrivez-nous, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.

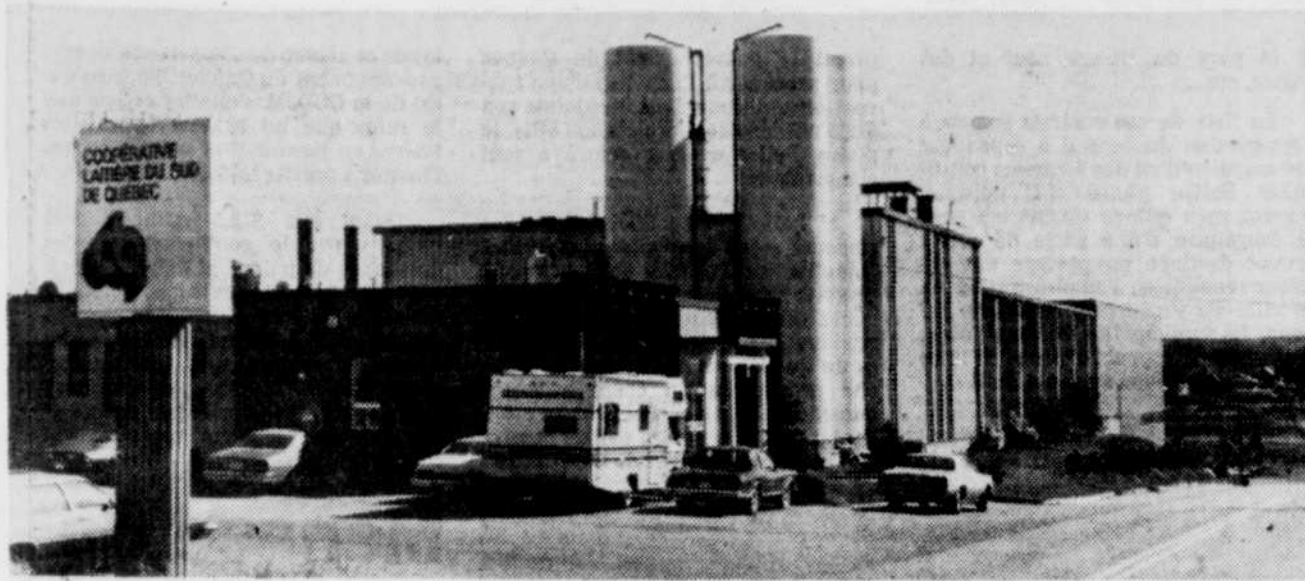
475, rue St-Amable
Québec, Qué.
G1R 5E4
529-8841

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe



L'usine où se produit le plus grand nombre de cannettes de lait évaporé au monde.

Coop laitière de Sainte-Claire

Production accrue de 10% grâce au nouvel évaporateur

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-CLAIRE — Les travaux pour l'installation d'un nouvel évaporateur servant à fabriquer le lait évaporé à l'usine de la Coopérative laitière du sud de Québec, sont complétés depuis hier, a déclaré au SOLEIL, M. Jean-Claude Michel, directeur de la production à l'usine de Sainte-Claire de Dorchester.

Le coût d'achat et l'installation de ce nouvel évaporateur de marque américaine "Blow-Knox" ont nécessité des investissements de quelque \$200,000, car il a fallu soulever le toit de l'usine de Sainte-Claire, sur une surface d'environ 250 pieds carrés, pour faire place à la nouvelle pièce d'équipement.

Au dire de M. Michel "ce nouvel évaporateur permettra d'augmenter la capacité de production de 10 pour 100 tout en augmentant la qualité du produit et amenant un meilleur contrôle de sa composition".

Ce qui a amené le remplacement de l'ancien évaporateur de l'usine de Sainte-Claire, ajouta M. Jean-Claude Michel, "c'est que celui-ci n'était plus apte à fabriquer du lait évaporé à 12 pour 100, alors que celui que l'on fabrique maintenant est évaporé à 31 pour 100".

"De plus, a-t-il dit, le nouvel évaporateur nous permettra de faire une économie de l'énergie nécessaire pour chauffer le lait."

On rappelle qu'à l'usine de la Coopérative laitière du sud de Québec, à Sainte-Claire de Dorchester, la production principale de l'usine est le lait évaporé en conserve que l'on expédie au Nigeria en vertu d'un programme de la Commission canadienne du lait.

Cette production annuelle à l'usine de Sainte-Claire, est de 2,5 millions de caisses de 96 boîtes de 170 grammes, alors qu'on produit par semaine, 230,000 litres de lait Grandpré et 55,000 litres de jus d'orange Parfruit.

Aussi, a-t-on appris, 40 pour 100 du lait transformé par la Coopérative laitière du sud de Québec est produit à l'usine de Sainte-Claire, dont le chiffre d'affaires annuel est d'environ \$40 millions.

prise en charge d'intérêts concernant un investissement de \$125,000.

La nouvelle a été annoncée hier dans un communiqué émanant du bureau du député du comté de Lévis, M. Jean Garon.

L'entreprise concernée, une fonderie de cuivre et d'aluminium, agrandit

son usine pour un montant de \$21,000 et doit aussi investir \$104,000 dans l'achat de machinerie et d'équipements. Cet investissement permet la création de 9 emplois.

Le député Jean Garon a fait savoir que la Société de développement industriel du Québec, depuis trois ans, a versé dans le comté de Lévis une

Ile d'Orléans

Trois des six maires se prononcent pour le "oui"

par Gérard OUELLET

Trois des six maires des municipalités de l'île d'Orléans diront "oui" lors du référendum, un seul s'est déjà dit en désaccord avec le projet de question et votera "non", tandis que les deux autres refusent de se mêler publiquement de cette discussion en prenant partie.

C'est ce qui ressort d'une compilation effectuée par LE SOLEIL auprès des maires de l'île.

Sainte-Pétronille

Le maire de Sainte-Pétronille optera pour le "oui". M. Bernard Dagenais prétend que si l'on veut garder notre identité nationale en tant que peuple, l'on doit s'affirmer. De plus, dit-il, le fédéral aura beaucoup de respect face aux revendications à venir concernant les efforts faits depuis une vingtaine d'années pour obtenir quelque chose pour le Québec. M. Dagenais s'était déjà prononcé pour le "oui" au moment de la visite sur l'île du premier ministre René Lévesque l'été dernier. Il est au conseil municipal pour un deuxième terme. Il occupe un poste de directeur à la fonction publique du Québec.

Saint-Laurent

Le maire de Saint-Laurent, Gratien Chabot, dit qu'il est reconnu comme étant apolitique donc, pour le moment, il ne se prononce pas sur le "oui" ou sur le "non". Il dit conserver ce statut encore pour un certain temps. M. Chabot est un comptable au service du gouvernement fédéral et il occupe le poste de maire de Saint-Laurent pour un deuxième terme.

Saint-Pierre

Le maire de Saint-Pierre, André

Ferland, votera pour le "oui". Selon lui, cela permettra au gouvernement actuel d'avoir plus d'importance et de poids face au gouvernement fédéral pour négocier de nouvelles ententes. Il n'interprète pas sa position comme étant pour la séparation du Québec d'avec le reste du Canada. M. Ferland est un industriel de l'île qui occupe la position de maire pour un deuxième terme.

Saint-François

Le maire de Saint-François, Emmanuel Labbé préfère laisser porter la question, ne pouvant pas se prononcer pour le moment. "De plus, dit-il, mes concitoyens peuvent prendre leur décision librement". M. Labbé est un important industriel de l'île et occupe le poste de maire de Saint-François depuis de nombreuses années.

Saint-Jean

Pour le maire de Saint-Jean, M. Roland Bonsaint, c'est "non". A 63 ans, j'ai droit à mon opinion tout en respectant celle des autres. Nous recevons beaucoup de la part du fédéral dans tous les domaines. En

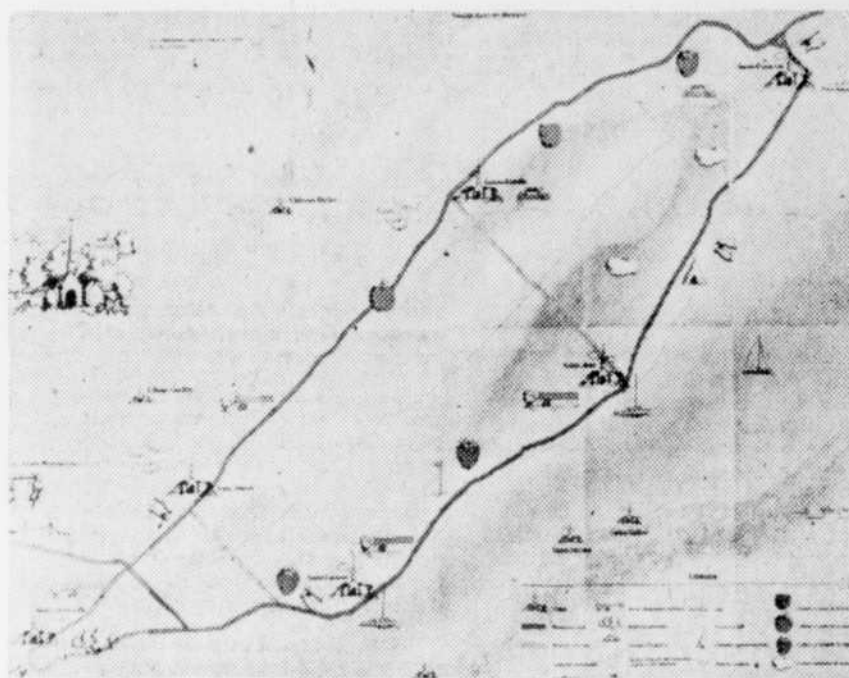
devenant un "tout petit pays", le Québec ne pourra pas faire mieux. M. Bonsaint est rentier et complète un deuxième mandat au conseil municipal. Il précise qu'il a l'appui d'au moins 90 pour 100 des membres de son conseil sur ce sujet.

Sainte-Famille

Le maire et préfet de comté de Sainte-Famille, Yvon Deblois, votera "oui" au référendum. Il croit que le gouvernement actuel mérite sa chance. Ce qui l'a influencé le plus, c'est le comportement des Anglais envers les francophones à travers le pays. Cela n'existe pas aux États-Unis. Il affirme que, l'on se doit d'essayer un changement. M. Deblois est dans la politique municipale depuis une dizaine d'années. Il est voyageur de commerce.

Ailleurs

Au cours du même travail, les maires de Beauport, M. Marcel Bédard; de Beauport, M. Lucien Gauthier; de Saint-Joachim, M. Gaston Gagnon; de Saint-Tite-des-Caps, M. Léopold Ferland; et de Sainte-Anne-de-Beaupré, M. Jean Boisvert, ont tous affirmé qu'ils voteraient "non" lors du référendum.



Le maire de Saint-Jean dira non et ceux de Saint-Laurent et Saint-François ne se prononcent pas.

Aide financière à la Fonderie Saint-Romuald

SAINT-ROMUALD — Le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, par le biais de la Société de développement industriel du Québec, apporte une aide financière au montant de \$36,000 à la compagnie Fonderie Saint-Romuald Inc.

Cette aide prend la forme d'une

prise en charge d'intérêts concernant un investissement de \$125,000.

La nouvelle a été annoncée hier dans un communiqué émanant du bureau du député du comté de Lévis, M. Jean Garon.

L'entreprise concernée, une fonderie de cuivre et d'aluminium, agrandit

son usine pour un montant de \$21,000 et doit aussi investir \$104,000 dans l'achat de machinerie et d'équipements. Cet investissement permet la création de 9 emplois.

Le député Jean Garon a fait savoir que la Société de développement industriel du Québec, depuis trois ans, a versé dans le comté de Lévis une

somme totale de \$10,5 millions.

La Société de développement industriel favorise ainsi des retombées économiques et sociales importantes car, en plus de la création d'emplois, les entreprises bénéficiaires sont tenues d'acheter leur matières premières au Québec.

en bref

Objectif régional de \$165,000

MATANE — De l'objectif de \$3,000,000 que le Parti québécois a fixé à sa campagne de financement 1980, lancée hier soir, dans le comté de Chambly sous la présidence de la ministre Lise Payette, les huit comtés de l'Est du Québec devront fournir \$165,000. Les assemblées de lancement se tiendront dans chacun des comtés entre le 10 et le 20 mars et la sollicitation des membres entre les 14 et 28 mars. Les sympathisants non membres seront pour leur part sollicités lors d'une journée de "blitz" le 30 mars. Dans les huit comtés de la région, la campagne de financement 1979 avait permis de recueillir \$129,313 auprès de 5,790 souscripteurs.

Pour le OUI

MATANE — Cinq personnalités du comté de Matane se sont prononcées pour le OUI au référendum, à l'occasion de la visite, en fin de semaine dernière, du ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin. Ce sont M. Olivier Philibert, médaillé d'or du Mérite agricole 1979, M. Réjean Périgny, papetier, Mme Emilla Harrison, femme au foyer et commissaire d'école, M. Michel Asselin, administrateur du CLSC et M. Pierre Dufort, maire de Padoue.

Nomination au MEER

MATANE — Le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale (MEER), M. Pierre de Bane, a profité de son passage à Matane, hier, pour annoncer la nomination de M. Daniel McCraw au poste d'administrateur au bureau régional du MEER à Rimouski. Natif de Rimouski, M. McCraw est diplômé en comptabilité de gestion de l'université Laval. Il a occupé successivement le poste de vérificateur au ministère du Revenu au Canada et de directeur général adjoint à la Société de développement économique de Jonquière. Il entrera officiellement en fonction le 17 mars.

Entente à Charny

CHARNY — Les 25 salariés municipaux, cols blancs et cols-bleus de la ville de Charny, ont approuvé le contenu de leur nouvelle convention collective conclue avec la municipalité. L'employeur et le syndicat des employés municipaux de Charny, avaient franchi la limite de leur précédent contrat au 31 août 1979 et négocié leur nouvelle entente sans recours au droit de grève ou de lock-out. Les parties ont adopté une convention débutant au 1er septembre 1979 et finissant le 31 août 1982.

Société d'histoire

LOTEBNIÈRE — M. Pierre Bluteau a été élu à la présidence de la Société d'histoire régionale de Lotbinière pour l'année 1980-1981. Le nouveau conseil d'administration, désigné lors de la récente assemblée annuelle, est aussi composé de MM. Gilles Trotter, à la vice-présidence, Justin Gagnon au secrétaire, Marcel de la Chevrotière à la trésorerie et plusieurs autres administrateurs. Une campagne de recrutement est annoncée pour bientôt.

Eau de nouveau potable

SAINT-JOACHIM — La population de la municipalité de Saint-Joachim, comté de Montmorency, qui est alimentée par le réseau d'aqueduc "La Mèche" ne doit plus faire bouillir l'eau avant de la consommer. Les analyses bactériologiques récentes du SPE ont démontré que la qualité de l'eau s'était retablie. La Direction du contrôle de l'eau potable a donc levé la mesure sanitaire en vigueur depuis le 18 juin 1979.

L'UN DANS L'AUTRE... C'EST ENCORE MIEUX!

PLACE CARTIER dans le Mail St-Roch, c'est comme un îlot de nouveautés dans un mail déjà varié.

Choix complet de restaurants, boutiques et divers services... pour satisfaire vos besoins dans tous les domaines.

En face de Place Cartier,

2 heures de stationnement gratuit AVEC ACHAT MINIMAL RECLAMEZ VOTRE TIMBRE

OUI, L'UN DANS L'AUTRE, VOUS ETES GAGNANTS!

Place Cartier
... au cœur du Mail St-Roch

En vigueur le 1er mars

Pour tout voyage à compter du 17 mars, appelez VIA au

692-3940

à Québec

VIA Rail Canada commence l'implantation de RESERVIA, un nouveau système de réservation et d'émission automatique des billets.

Prenez note du nouveau numéro.

Il vous permet de rejoindre VIA sans frais pour renseignements et réservations.

l'invitation au voyage



Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur ·

Baie-Saint-Paul Maison Otis fortement endommagée par le feu

par Michel CORBEIL

Presque deux fois centenaire, la maison Otis a été sérieusement endommagée par les flammes, samedi matin, à Baie-Saint-Paul.

Transformée en auberge, l'an dernier, ce lieu historique a subi pour au moins \$200,000 de dommages. "Ce montant, ce n'est sûrement pas la valeur que la maison représentait, avance M. Michel Villeneuve, un des trois propriétaires de l'auberge rénovée au coût de \$150,000.

"C'est difficile d'évaluer les dégâts. On ne peut refaire le patrimoine qui a été perdu. Ça, ça nous frappe au cœur."

L'incendie a débuté vers 6h30, le matin, au rez-de-chaussée de la

maison située au 23 de la rue Saint-Jean-Baptiste, dans le centre-ville de Baie-Saint-Paul. A l'arrivée des 14 policiers-pompiers de la municipalité, le feu s'était déjà propagé aux premier et second étages.

"Il nous a fallu trois bonnes heures pour maîtriser les flammes, raconte M. Jean-Paul Lavoie, directeur du service de police et incendie de Baie-Saint-Paul. L'incendie a été difficile à éteindre parce que le toit de cette vieille maison a plusieurs épaisseurs.

"Il y a beaucoup de dégâts, acquiesce M. Lavoie. Les murs sont toujours debout: ils ont trois pieds d'épais. Mais, le toit et le plancher du deuxième étage se sont effondrés sur le plancher du premier palier."

L'origine du sinistre n'est pas criminelle, soutient le directeur Lavoie. Tout aurait débuté à proximité d'un des deux foyers de la maison.

A ce moment, les sept chambres de l'auberge étaient occupées. "Heureusement, personne n'a été blessé, mentionne le propriétaire, M. Villeneuve. C'est notre réconfort.

"Cette maison caractérise Baie-Saint-Paul. Beaucoup de gens nous ont appelés depuis le sinistre. Nous sommes touchés par ces appuis de la population. Le public s'intéresse à la maison Otis comme ce n'est pas croyable.

"C'est prématuré de dire que nous allons rouvrir l'auberge. Nous allons laisser passer le choc et nous verrons quelle décision nous devons prendre."

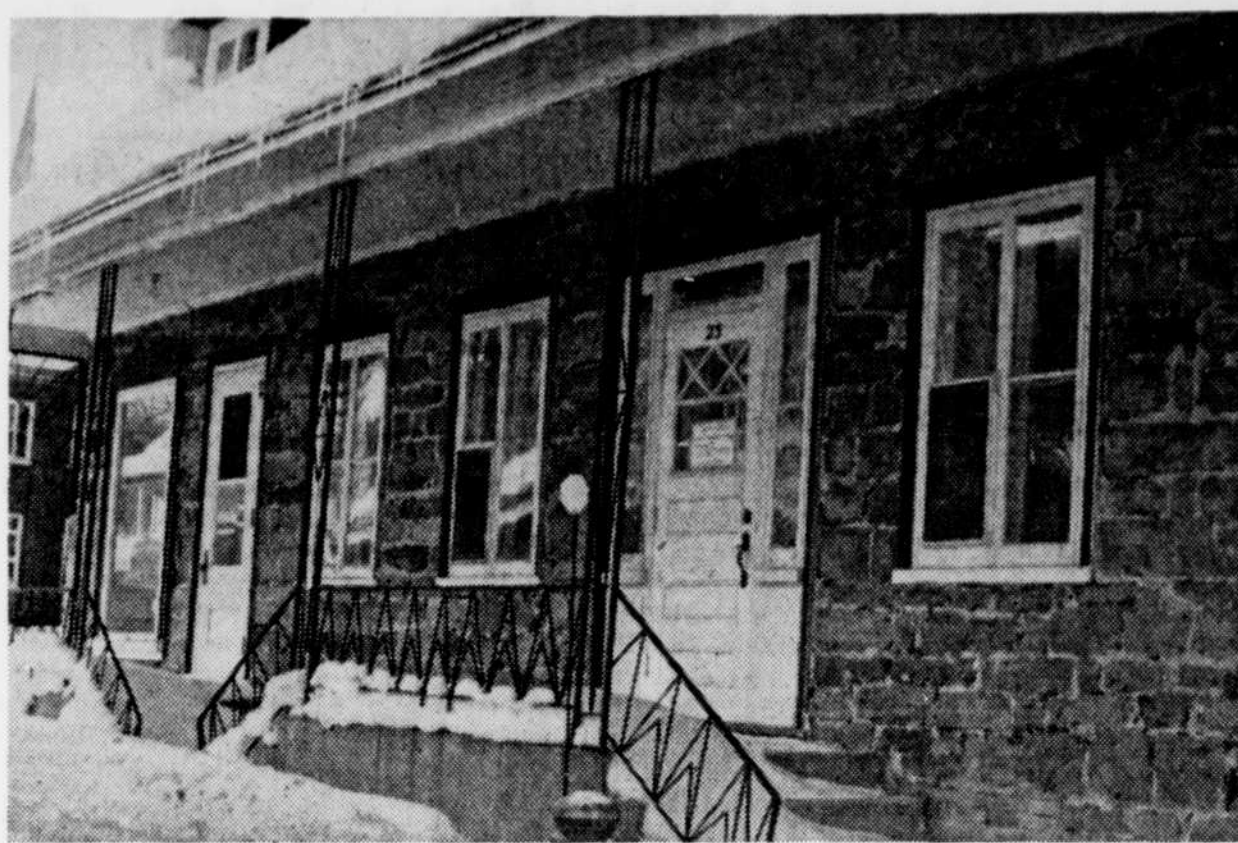


Photo Rosianne Pichette

La maison historique avait été transformée en hôtel, l'an dernier.

La Société Asbestos déposera jeudi ses réponses globales

par Georges ANGERS

La Société Asbestos déposera jeudi des réponses globales concernant les clauses normatives encore en litige avec ses 1,400 travailleurs de la production en grève depuis une semaine, à Thetford Mines.

C'est ce qui ressort de la rencontre, hier, entre les deux parties en présence du conciliateur dans le dossier, M. Jean des Trois-Maisons, rencontre qui n'a par ailleurs permis que des déblocages au niveau de clauses mineures de la convention collective de travail.

Les deux parties doivent cependant se rencontrer à nouveau jeudi et vendredi, à la demande du conciliateur. C'est alors que la

partie patronale doit faire connaître sa réponse globale concernant les clauses normatives.

Dans ces clauses dites normatives, on en retrouve une à laquelle le syndicat a attaché une importance prioritaire, à savoir la clause des sous-contracts. Le règlement intervenu vendredi dernier à la mine Lake Asbestos de Black Lake a déjà été qualifié par les dirigeants du syndicat des travailleurs de la Société Asbestos d'insuffisant.

Par ailleurs, à la mine National de Thetford Mines où les négociations progressent normalement, semble-t-il, de nouvelles propositions auraient été déposées relativement à cette clause, mais il a été impossible d'obtenir confirmation

de l'une ou l'autre partie. La proposition irait cependant au-delà de la clause acceptée par les travailleurs de la Lake Asbestos, a-t-on appris, et pourrait servir de base à un règlement à l'Asbestos.

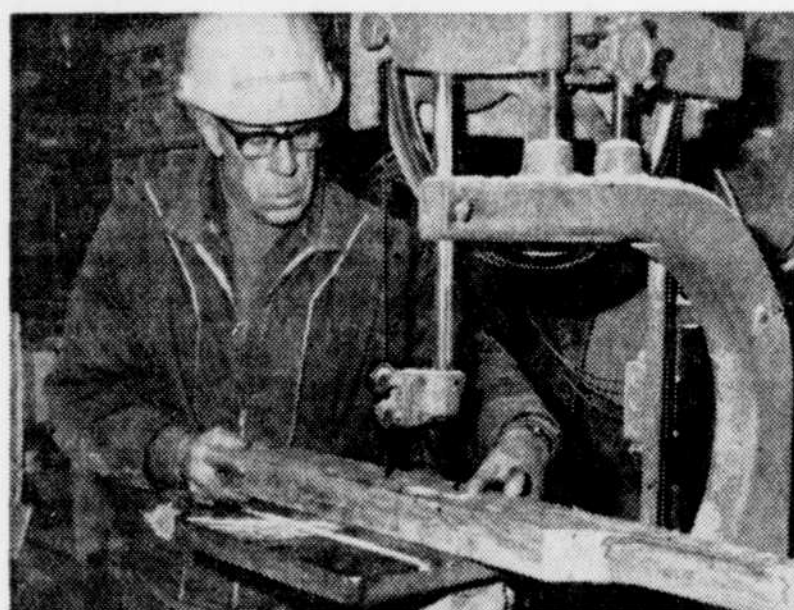
On attend toujours, par ailleurs, les contre-propositions de la Société Asbestos concernant les clauses à caractère économique, notamment celle touchant le fonds de pension des travailleurs de l'amiante.

Si le règlement intervenu à la Lake Asbestos apparaît relativement satisfaisant, du point de vue économique, la clause concernant le fonds de pension est qualifiée d'insuffisante par les dirigeants syndicaux à la Société Asbestos.

Réunis par ailleurs en assemblée générale en fin de semaine dernière, les grévistes de la Société Asbestos ont autorisé leurs dirigeants syndicaux à contracter un emprunt d'un million de dollars auprès d'une caisse populaire locale, afin de donner des "muscles économiques" à leur grève.

Finalement, à la mine Bell Asbestos, toujours à Thetford Mines, où les quelque 450 travailleurs de la production ont déclenché la grève une journée avant leurs collègues de la Société Asbestos, la situation est toujours au point mort, la compagnie n'ayant manifesté aucune intention de reprendre les négociations.

Le "Manoir du repos" aurait besoin d'un budget quatre fois plus élevé



Divers objets en bois sont faits aux ateliers du centre.

par Gilles PEPIN

LOTBINIERE — Le centre d'accueil Manoir du repos, en voulant devenir une ressource plus adaptée aux besoins du milieu pour la réadaptation de handicapés du comté de Lotbinière, prévoit un budget d'administration de près d'un million de dollars pour l'an prochain. Ce qui serait quatre fois plus que son budget actuel.

Refusant pratiquement toute possibilité de fusion ou d'intégration à une autre institution de soins aux handicapés, la corporation vient de préciser au CRSSS son propre programme d'expansion basé sur le principe d'une accessibilité psychologique favorisée par une présence physique des services dans le milieu.

M. Michel Bouchard, directeur général du centre d'accueil, a déjà

adressé plusieurs mémoires au CRSSS et vient d'insister une fois de plus sur la nécessité d'adapter les services aux besoins réels et à leur évolution.

L'établissement regroupe actuellement 15 bénéficiaires en service d'hébergement et 24 handicapés mentaux adultes dans deux ateliers du service de jour. L'expansion demandée vise à aider un plus grand nombre d'handicapés du territoire à développer leur autonomie physique, psychologique, intellectuelle et socio-économique en vue justement d'une meilleure intégration.

L'hypothèse qui est suggérée pour recommandation de la part du CRSSS vise l'implantation, en 1981, d'une deuxième résidence et d'un troisième atelier pour handicapés mentaux dans Lotbinière, en plus de l'établissement d'un service d'aide à domicile.

Le budget d'opération suggéré est au montant de \$872,076; un investissement additionnel de \$127,400 est demandé au chapitre de l'équipement.

Un montant de \$241,289 pourrait éventuellement être déduit avec l'acceptation prochaine par le ministère d'un programme de financement établi pour l'année 1980-1981. Des revenus provenant de la vente de travaux faits en ateliers et évalués à \$106,000 pourraient aussi être déduits; de sorte que la demande nette de développement budgétaire est établie à \$524,787 pour l'année 1981-1982.

Benoît Martineau a joué son 27e tournoi de hockey

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Benoît Martineau, de Saint-Michel de Bellechasse, a participé pour la 27e fois au marathon de hockey intermédiaire de Montmagny, comme il le fait chaque année depuis le début de ce tournoi intercomtés en 1954.

Cet exploit sportif pour le moins inusité, d'avoir participé pendant 27 années consécutives comme "joueur actif", a été souligné par l'Association des anciens du collège de Montmagny Inc., qui lui a décerné une plaque-souvenir attestant de sa fidélité et de sa longévité sportives.

Ce 27e marathon a été gagné par l'équipe de Lévis. Lors de l'inauguration de cette compétition régionale en 1954, par la Jeune Chambre de Montmagny Inc., le championnat avait été remporté par l'équipe de Cap-Saint-Ignace, dans le comté de Montmagny.

Le marathon de hockey de Montmagny est maintenant organi-

sé par l'Amicale des anciens du collège. Le responsable du tournoi, M. Denis Gaudreau, et le publiciste, M. Marcel Côté, ont fourni au SOLEIL la liste des équipes de calibre intermédiaire qui ont remporté les championnats annuels depuis 27 années consécutives:

Equipe gagnante et comté

1954 — Cap-Saint-Ignace — Montmagny; 1955 — Coca-Cola — Montmagny; 1956 — Pepsi-Cola — Montmagny; 1957 — Berthier — Montmagny; 1958 — Sainte-Justine — Dorchester; 1959 — Tourville — L'Islet; 1960 — Saint-Charles — Bellechasse; 1961 — Saint-Charles — Bellechasse; 1962 — Saint-Charles — Bellechasse; 1963 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1964 — Saint-Charles — Bellechasse; 1965 — Saint-Charles — Bellechasse; 1966 — Tanguay Auto — Lévis; 1967 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1968 — Raby Auto (Saint-François) — Montmagny; 1969 — Institut technique de Lauzon — Lévis; 1970 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1971 — Saint-Vallier — Bellechasse; 1972 —

Steelers de Montmagny — Montmagny; 1973 — Restaurant l'Aiglon (Saint-François) — Montmagny; 1974 — Steelers de Montmagny — Montmagny; 1975 — Les frères Lévesque — Montmagny-Granby; 1976 — Sports Boulet de Montmagny — Montmagny; 1977 — Saint-Charles/cégep Lévis-Lauzon — Bellechasse; 1978 — Centre civique de Montmagny — Montmagny; 1979 — Centre civique de Montmagny — Montmagny; 1980 — Lévis — Lévis.

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPETITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391



Le Montréal Trust répond à vos questions.

"L'épargne à intérêt quotidien, c'est quoi au juste?"

"Depuis quelque temps, on entend beaucoup parler de l'épargne à intérêt quotidien. Moi, j'avoue que je n'y comprends rien. Pourriez-vous me dire ce que c'est au juste?"

C'est vrai qu'on parle beaucoup de l'intérêt quotidien de ce temps-ci. On en parle beaucoup et on l'annonce beaucoup.

En fait, il s'agit tout simplement de calculer l'intérêt chaque jour au lieu de le faire sur une base mensuelle. Ce qui veut dire que tous les jours comptent. Voyez-vous, quand l'intérêt est calculé sur une base mensuelle, le calcul se fait sur le solde mensuel minimal. Par exemple, si vous aviez \$1000 dans votre compte pendant 29 jours et \$10 pendant une journée seulement, vous auriez de l'intérêt sur \$10 seulement, ce mois-là.

L'épargne à intérêt quotidien a été conçue pour pallier ce problème. Mais malheureusement, ce n'est pas si simple. Parce que le taux d'intérêt offert maintenant est moins élevé quand l'intérêt est calculé sur une base quotidienne.

Alors, comment savoir quelle est la façon la plus avantageuse de

calculer l'intérêt pour avoir le meilleur rendement possible sur ses épargnes? Dans la plupart des cas, c'est très difficile de le déterminer.

C'est une question qu'on nous a souvent posée au Montréal Trust. Et nous croyons avoir trouvé la bonne réponse.

La voici: nous déterminons nous-mêmes quel est le calcul le plus avantageux pour vous. Vous n'avez donc pas à vous en préoccuper.

Maintenant, pour les détenteurs du compte Épargne-Plus, nous faisons le calcul des deux façons, chaque mois. Et nous vous donnons le montant le plus avantageux pour vous. L'intérêt est versé à votre compte deux fois par année.

C'est, à notre connaissance, le premier et le seul compte d'épargne du genre au pays. Nous avons réussi à cerner le problème et, à en juger par les commentaires de nos clients, cette innovation a été fort bien accueillie.

Si vous avez des questions à poser, écrivez-nous, appelez-nous ou venez nous voir à l'adresse ci-dessous.

**475, rue St-Amable
Québec, Qué.
G1R 5E4
529-8841**

Montréal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



La Banque du Canada laisse flotter son taux

OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a annoncé hier soir sa décision d'adopter un taux d'escompte flottant qui variera de semaine en semaine selon les variations du taux de rendement des bons du trésor à 91 jours. Les partis d'opposition aux Communes ont aussitôt critiqué la décision.

Depuis le 25 octobre 1979, le taux d'escompte est à 14 pour cent et depuis quelques semaines des rumeurs persistantes laissent entrevoir la possibilité de son relèvement.

Dans un communiqué rendu public

lundi, la Banque du Canada précise que le taux d'escompte sera dorénavant fixé tous les jeudis à un niveau supérieur de 1-4 pour cent au taux de rendement atteint pendant la même journée par les bons du trésor à 91 jours.

Le taux de la Banque du Canada détermine ceux des banques à charte à travers le pays.

M. Gerald Bouey, gouverneur général de la Banque du Canada, a déclaré qu'en laissant flotter le taux d'escompte, la Banque d'Etat veut lui

conférer plus de souplesse et éviter ainsi de voir le taux de l'intérêt à court terme au Canada augmenter plus qu'il n'est nécessaire pour juguler l'inflation, compte tenu "du désordre qui caractérise actuellement les marchés financiers extérieurs".

Les Etats-Unis

Depuis quelques mois déjà, dit-il, le taux de l'intérêt au Canada a été sensiblement plus faible qu'il ne le faut à celui des Etats-Unis, ajoutant que cela a été possible grâce à l'afflux de capitaux étrangers attirés par les

perspectives à plus long terme de l'économie canadienne, notamment dans le domaine de la production du pétrole et du gaz.

Toutefois, le taux de l'intérêt n'a cessé de grimper aux Etats-Unis, attirant ainsi dans ce pays une partie des capitaux qui, autrement, seraient venus au Canada. Le taux de l'intérêt à court terme aux Etats-Unis est actuellement de près de 2,75 pour cent supérieur à celui pratiqué au Canada.

La banque précise qu'en laissant flotter le taux d'escompte, elle n'en-

tend pas suivre une politique de renoncement.

"La banque continuera de jouer un rôle important dans la détermination du taux de l'intérêt à court terme par ses interventions sur le marché et par la gestion des réserves du système bancaire."

"Elle continuera de prendre une part active à la vente hebdomadaire de bons du trésor... pour autant que l'évolution de la situation justifie son intervention."

M. Bouey souligne que la Banque continuera de viser à réduire graduellement le taux de l'expansion monétaire afin de juguler graduellement l'inflation.

"Si le taux de l'intérêt au Canada est si élevé, dit-il, c'est que le taux de l'inflation aussi est élevé. Le moyen le plus efficace de réduire le taux de l'intérêt serait de réduire celui de l'inflation."

La déclaration ajoute que si une

(Suite à la page A2, 2e col.)

J. BOUCHARD & FILS LTEE
Directeur de funérailles
et service d'ambulance
350, 5e Rue, Québec
529-9221

LE SOLEIL

gen-tec inc. 2625 Dalton, Ste-Foy, 651-8000
REPARATION, CALIBRATION ET LOCATION D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES DE TOUTES MARQUES.
En atelier ou sur place

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

58 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 11 MARS 1980

84e ANNEE, No 64

GASPE - PERCE - ABITIBI 45¢ QUEBEC 25¢

mardi

Travaux réduits au Colisée

page A-3

Des patins révolutionnaires

page C-6

Les magasins de Jato-Provigain sont à vendre

Ces établissements de la chaîne Provigo seront tous offerts en vente sous forme de "franchise" à des épiceries indépendantes.

page D-2

Autre baisse à la Bourse de Toronto

L'indice des valeurs à la Bourse de Toronto a subi hier une baisse sans précédent. La journée d'hier a aussi été marquée par la chute du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

page D-2

Les maisons de transition

En dépit du succès de cette formule de réinsertion sociale, le sort des maisons de transition au Québec est loin d'être assuré. Dans le dernier d'une série de dossiers, André Dionne expose les difficultés qu'on y connaît pour "joindre les deux bouts".

page A-7

Ecouter ses parents l'a récompensé

Un écolier de neuf ans a emporté le premier prix d'une exposition scientifique dans une école de Toronto, grâce à une étude sur l'effet de certains aliments sur le système digestif.

Avec le soutien moral de ses parents et l'aide de sa petite sœur, il prit régulièrement note des pets de sa famille.

C'est ainsi qu'il apprit au jury que les fèves au lard brunes avaient permis à sa famille de se faire entendre 75 fois dans la même journée. Selon son étude, le lait vient au second rang pour la production d'effets sonores.

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-20
Arts et spectacles	A-16 et A-17
Bandes dessinées	D-20
Bridge	D-11
Carrières et professions	B-3
Consommation	A-19
Décès	D-21
Economie-finance	D-2 à D-5
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	A-19
Monde	B-4 à B-8
	D-1 à D-21
Mot mystère	D-12
Mots croisés	D-15
Où aller à Québec	A-17
Page documentaire	A-7
Patron	D-16
Pierre Champagne	A-15
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-21 et A-16

météo

Chutes de neige suivies, demain, d'un temps ensoleillé et venteux. détails, page D-6



"Je m'en vais"

Le prince Norodom Sihanouk gesticule en quittant le studio de télévision de Radio-Québec après avoir participé à un programme de télévision mouvementé.

Furieux, Sihanouk annule sa tournée puis se ravise

MONTREAL (PC) — Excédé par le ton "hostile" des questions de certains de ses compatriotes, l'ancien chef d'Etat du Cambodge, le prince Norodom Sihanouk a révélé hier matin qu'il rentrait chez lui, mettant ainsi fin à sa tournée nord-américaine, mais en fin d'après-midi, il s'est ravisé et a annoncé qu'il dînerait comme prévu avec le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture.

"Il y avait un petit groupe de mes concitoyens qui étaient extrêmement hostiles... j'ai voulu leur faire un cadeau et déguerpir...". a-t-il expliqué lors d'une conférence de presse, dans sa suite dans un grand hôtel du centre-ville.

Le prince Sihanouk devait rencontrer la presse à l'issue de l'enregistre-

ment d'une émission d'affaires publiques à Radio-Québec hier matin, mais il a tout annulé, sous le coup de la colère. Des représentants de toutes les tendances de la communauté khmère de Montréal avaient été invités à poser des questions à l'ancien chef d'Etat dans le cadre de cette émission, qui a été diffusée en soirée.

Au cours du programme de télévision, un Cambodgien non identifié l'accusé d'être responsable de la mort de trois millions de personnes. "Souvenez-vous de vos capitaines qui torturaient les nationalistes", avait aussi déclaré cet intervenant.

Toute la journée, il y a eu des tractations, des discussions et même des négociations entre le prince Sihanouk et ses conseillers d'une part, et

avec des représentants du comité d'accueil cambodgien de la métropole et des représentants des officiers du protocole du gouvernement du Québec d'autre part.

Au ministère de l'Immigration on craignait devoir annuler le dîner en l'honneur du prince Sihanouk et d'une vingtaine de personnalités québécoises et cambodgiennes.

M. Lévesque

Le prince Sihanouk qui est arrivé à Montréal samedi devait rencontrer le premier ministre, M. René Lévesque, aujourd'hui à Québec, avant de se rendre demain à Ottawa pour discuter avec le nouveau ministre des Affaires

(Suite à la page A2, 4e col.)

De nouveau l'impasse: Khomeiny laisse les otages aux étudiants

(D'après APF, AP, UPI et NYTNS) — L'affaire des otages de l'ambassade américaine de Téhéran est de nouveau dans une impasse à la suite de l'appui formulé, hier, par l'ayatollah Khomeiny aux étudiants islamiques, du départ de la commission internationale d'enquête sur les agissements du chah qui n'a pu rencontrer les otages et du renoncement du Conseil de la révolution à les prendre en charge.

A Washington, c'est le découragement le plus complet face à l'échec de la plus importante manœuvre diplomatique tentée pour libérer les otages depuis le 4 novembre dernier.

Le président Carter a rencontré, hier, les dirigeants du Congrès à la Maison-Blanche, mais ne semble avoir pris aucune décision, bien que son porte-parole, M. Jody Powell, ait fait savoir qu'il jugeait la situation comme "très grave".

Peu avant de quitter Téhéran ce matin, la commission a informé le gouvernement iranien "qu'elle n'était pas en mesure de préparer son rapport sur les conduites du chah" alors qu'il

était au pouvoir, a expliqué un porte-parole.

Khomeiny

"L'Iran combattra le gouvernement des Etats-Unis jusqu'à la mort", a déclaré l'ayatollah Khomeiny dans un discours radiodiffusé.

La commission des Nations unies, a déclaré le guide de la révolution, ne pourra interroger tous les otages que si elle publie, avant de quitter l'Iran, les conclusions de son enquête sur les agissements de l'empereur déchu.

Autrement, a-t-il dit, elle ne pourra rencontrer que les otages impliqués dans les rapports entre les Etats-Unis et le chah.

Les cinq membres de la commission avaient déjà refusé ces conditions, souhaitant rencontrer tous les otages sans contrainte.

Les étudiants avaient proposé que la commission ne voie que les otages considérés comme espions, à titre de témoins dans leur enquête.

Le départ prévu pour ce matin de la commission d'enquête a été annoncé hier soir par le ministre des Affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh.

Il a dit espérer que la commission reviendrait en Iran pour rencontrer les otages à une date ultérieure, qu'il n'a pas précisée.

Le porte-parole du département d'Etat, à Washington, a déclaré que le gouvernement américain est "irrévo- cablement opposé" aux conditions de l'ayatollah Khomeiny.

En annonçant la création de la commission d'enquête, le 20 février dernier, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, avait déclaré que "l'Iran désire que la commission s'entretienne avec chacun des otages".

Par la suite, M. Rudolf Strajduhar, porte-parole de l'ONU, avait précisé que M. Waldheim avait cette promesse "par écrit".

M. Waldheim avait déclaré que la commission avait reçu un double man-

dat: enquêter sur les meurtres et la corruption de l'ex-chah et mettre fin à la crise des otages.

La Maison-Blanche estimait, hier, que les travaux de la commission n'étaient "que suspendus". C'est aussi le commentaire de M. Waldheim.

Conseil de la révolution

Le Conseil de la révolution, a, quant à lui, renoncé à prendre en charge le sort des otages après avoir été reçu par l'ayatollah Khomeiny peu après son discours.

M. Ghotbzadeh a nié qu'il s'agisse là d'une défaite pour le Conseil de la révolution, qui n'aurait pas ainsi réussi à affirmer son autorité.

Jeudi, les militants avaient accepté de remettre les otages au conseil, disant qu'ils ne voulaient pas empêcher la commission de l'ONU de rencontrer les otages. Au cours du week-end, toutefois, ils sont revenus sur leur décision.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Dans 7 paroisses de la région de Québec \$5 millions en faux dons de charité

par Jean MARTEL

Une enquête du ministère fédéral du Revenu national dans la région de Québec a permis de découvrir que sept paroisses avaient émis de faux reçus de charité pour fins d'impôt pour une valeur de \$5 millions. Voilà ce qu'a déclaré au SOLEIL M. Jean-Charles Girouard, chef des enquêtes spéciales au ministère.

Il a souligné que la plupart du temps ces faux reçus de charité étaient émis par les paroisses pour "ne pas indisposer les paroissiens". On a même vu le cas d'un curé qui le faisait afin de ne pas "perdre" ses paroissiens.

Après enquête, le ministère a retracé les bénéficiaires de ces faux reçus et leur a imposé la cotisation qu'ils auraient dû verser au Revenu; et surtout il les a pénalisés en leur imposant en plus une peine de 25 pour 100 de l'impôt caché.

Selon M. Girouard, ce ne sont pas toutes les paroisses qui agissent ainsi. Certaines ont un système de numéro qui permet de savoir combien telle personne a versé aux oeuvres ou à la fabrique. Cela leur permet d'émettre des reçus conformes aux montants d'argent véritablement dépensés.

Toutefois, comme le démontre l'enquête du fédéral, ce ne sont pas toutes les paroisses qui ont un tel souci. Le diocèse de Québec comptant 274 paroisses, on réussit difficilement à imaginer quel montant astronomique a pu être ainsi caché dans les rapports d'impôt.

Le plus surprenant, selon M. Girouard, c'est qu'on pensait cette pratique passée à la petite histoire; mais il semble que ce soit encore de brûlante actualité.

Plaintes

D'autre part, M. Girouard a fait savoir que 244 plaintes avaient été déposées contre un prêtre du Québec qui a émis de faux reçus de charité pour fins d'impôt. Selon les accusations portées par le ministère du Revenu national, ce prêtre aurait émis de tels reçus d'une valeur de \$600 en moyenne chacun.

Les contribuables qui ont ainsi

bénéficié des services de ce prêtre auraient plus de 30 pour 100 d'impôt au fédéral et au provincial.

Le procès de ce prêtre doit avoir lieu dans quelques semaines.

Circulaire

M. Girouard a fait remarquer que (Suite à la page A2, 1re col.)

La terre tremble sur la rive nord

par Michel CORBEIL

Un léger tremblement de terre a secoué la rive nord du Saint-Laurent, de Shawinigan à Québec, hier soir, entre 23h15 et 23h20.

Aucun dommage matériel n'a été signalé, mais deux secousses sèches ont fait danser, pendant trois à quatre secondes, la vaisselle dans les armoires des maisons situées dans ce secteur. Dans les minutes qui ont suivi le tremblement, les postes de la Sûreté du Québec à Shawinigan, Trois-Rivières, Portneuf, Saint-Raymond et Québec ont été submergés d'appels téléphoniques.

Les secousses sismiques pourraient atteindre "4" à l'échelle Richter. L'épicentre semble être le comté de Portneuf, où le phénomène s'est manifesté avec le plus d'intensité.

"Deux gros coups"

"Nous avons ressenti deux gros coups, suivis de légères vibrations du sol, rapporte le constable Jean-Noël Rhéaume, de la Sûreté du Québec, à Portneuf. Les murs ont tremblé pendant quelques secondes, de même que les vitres.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Baisse probable du prix du boeuf

OTTAWA (PC) — Selon un porte-parole de la Canadian Cattleman's Association, une baisse du prix du boeuf est à prévoir dans un proche avenir.

Dans un communiqué publié hier, M. Gary Jones a expliqué que les prix du boeuf vivant et de la viande en gros avaient baissé depuis janvier, sans qu'on note une réduction au détail à Montréal ou à Toronto.

Les éleveurs, a-t-il dit, voudraient que les baisses profitent aux consommateurs le plus tôt possible.

Les éleveurs, d'un autre côté, se plaignent des coûts élevés de production, causés entre autres par les taux d'intérêt élevés.



Etudiants heureux

Les étudiants islamiques manifestaient leur joie, hier, dans la cour de l'ambassade des Etats-Unis, après que l'ayatollah Khomeiny eut fait siennes leurs conditions pour que la Commission de l'ONU puisse rencontrer les otages.

De nouveau...

(Suite de la première page)

Le président Bani-Sadr, qui dirige le Conseil de la révolution, était furieux du refus des militants de reconnaître l'autorité de son gouvernement.

Dans un article publié par le journal iranien "Révolution islamique", le président Bani-Sadr critique les militants. Il les accuse de faire "du vent" et de détourner l'attention du pays des autres problèmes.

L'unique espoir d'une issue politique réside maintenant dans les élections parlementaires iraniennes prévues pour vendredi.

La terre...

(Suite de la première page)

"Nous nous demandons si une automobile ne venait pas de heurter le poste de Portneuf. Ou encore, nous nous demandons si un train ne venait pas de dérailler de la voie ferrée qui passe tout juste à côté."

"Selon les constatations de l'agent Claude Bédard, affecté au service des communications de la Sûreté du Québec, à Québec, la terre a tremblé tout le long de la chaîne de montagnes des Laurentides, de Québec à Shawinigan.

"A Québec même, à Trois-Rivières et à Shawinigan, les policiers n'ont reçu aucun appel de citoyens inquiétés par des secousses.

L'épicentre pourrait se situer sous le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur du comté de Portneuf, mais il n'a pas touché la rive sud. Seul un citoyen de Bernières a ressenti le phénomène.

Récemment, le Dr Jean-Yves Chagnon, responsable de la station sismique de l'université Laval, laissait entendre qu'une série de séismes, imperceptibles par l'être humain, enregistrés au début de janvier, pourraient être "le prélude d'un tremblement de terre" dans la région.

\$5 millions...

(Suite de la première page)

Le ministère du Revenu national avait émis en juin 1977 une circulaire concernant les organismes de charité. Ce document permet de savoir quels sont les organismes qui peuvent s'enregistrer pour fins de charité. Ces institutions doivent s'adonner exclusivement au soulagement de la pauvreté, à l'avancement de la religion, à l'avancement de l'éducation ou à d'autres oeuvres de bienfaisance profitant à l'ensemble de la collectivité.

Le week-end a fait un total de sept morts accidentelles

Une collision frontale au Lac-Saint-Jean et un début d'incendie ont porté à sept le nombre d'accidents mortels signalés durant la fin de semaine au Québec.

Samedi matin, vers 4h, une camionnette et une automobile se sont heurtées de plein fouet dans une courbe, à Métabetchouan au Lac-Saint-Jean. Trois personnes ont succombé.



Mission difficile

M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, a vainement tenté, hier, pendant quatre heures, de persuader les membres de la Commission de l'ONU de prolonger leur séjour à Téhéran. Derrière lui, deux membres de la commission: à gauche, l'Algérien Mohammed Bedjaoui, et à droite, le Vénézuélien Andres Aguilar.

La Banque...

(Suite de la première page)

majoration du taux de l'intérêt à court terme est nécessaire pour préserver l'économie d'une accélération de l'inflation en raison d'une baisse sensible de la valeur du dollar canadien. "Cette augmentation devrait être acceptée".

M. Bouey ne perd pas de vue les problèmes que cette hausse du taux de l'intérêt engendre. Il en appelle aux institutions financières du Canada et leur demande "de faire au mieux ... afin de minimiser l'impact sur le coût des prêts hypothécaires et des prêts aux petites et moyennes entreprises."

Le communiqué de M. Bouey, qui accompagne le rapport annuel de la banque adressé à M. Allan MacEwen, ministre fédéral des Finances, à la fin du mois de février, affirme que la montée de l'inflation en 1979 a été due au fait que l'économie a tourné presque à plein rendement pour répondre à la demande intérieure et extérieure de marchandises et services canadiens.

Réactions

C'est le tollé général dans les partis de l'opposition à la suite de la décision de la Banque du Canada de laisser flotter de semaine en semaine le taux d'escompte.

"Si le gouvernement espère ainsi esquiver sa responsabilité pour la

hausse des taux de l'intérêt, il se trompe lourdement" a déclaré M. Bob Rae, député NPD, qui fut critique financier de son parti dans le précédent parlement.

Quant à Sinclair Stevens, ex-président du Conseil du trésor, il considère cette décision comme trompeuse, car elle permet au gouvernement libéral de laisser grimper le taux de l'intérêt sans embarras politique.

"C'est un retour" à une mesure introduite en 1956 par les libéraux, "ces maîtres de la tromperie".

"C'est un moyen pour les libéraux de laisser grimper le taux de l'intérêt au niveau de celui des Etats-Unis (actuellement à 17,75 p.c.) tout en évitant au gouvernement tous les embarras politiques qui en découlent."

Alors qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux avaient critiqué l'année dernière la montée des taux de l'intérêt décidée par les conservateurs.

M. Rae a promis de rappeler aux libéraux leurs critiques passées et de demander à M. Herb Gray si, comme il l'avait promis dans une interview, il y a trois semaines, il démissionnerait par suite de cette augmentation du taux de l'escompte.

L'origine des flammes serait attribuable à une cigarette oubliée. Le corps de la victime a été envoyé à la morgue de Rimouski pour une autopsie. L'agent Jean-Yves Desbiens, de la Sûreté du Québec à Havre-Saint-Pierre, poursuit son enquête.

M. Réal Mailhot, âgé de 35 ans, de Chambord, M. Sylvain Côté, un jeune homme de 20 ans, demeurant au rang Desmeules, à Desbiens et M. Gilles Maltais, également âgé de 20 ans, de la rue du Poste, à Desbiens.

A Havre-Saint-Pierre, sur la Basse Côte-Nord, un début d'incendie a coûté la vie à M. John William Lebrun, vendredi dernier, vers 21h30. Les

policiers ont trouvé le corps sans vie de l'homme âgé de 69 ans, gisant sur le matelas en feu de son lit situé dans la chambre à coucher de sa maison.

L'origine des flammes serait attribuable à une cigarette oubliée. Le corps de la victime a été envoyé à la morgue de Rimouski pour une autopsie. L'agent Jean-Yves Desbiens, de la Sûreté du Québec à Havre-Saint-Pierre, poursuit son enquête.

Le détecteur de fumée est obligatoire à Lac-Beauport

par Gilles OUELLET

Depuis maintenant un an, toute nouvelle construction permise dans la municipalité de Lac-Beauport doit être munie d'un détecteur de fumée.

La plupart des quelque 80 personnes qui ont demandé et obtenu des permis de construction au cours des 12 derniers mois dans cette localité ont d'abord paru étonnées par ce règlement municipal plutôt rare au Québec, et ont finalement convenu "que ce n'est pas bête", a raconté M. Richard Fortin, inspecteur municipal et capitaine du service d'incendie.

Le conseiller Pierre Rhéaume, lui-même constructeur de maisons, et qui a proposé l'adoption de ce règlement au conseil en mars 1979, a expliqué qu'il s'agissait d'une mesure préventive visant à rendre service aux citoyens. "Un détecteur de fumée doit rentrer dans une maison en même temps que les rideaux", dit M. Rhéaume pour faire comprendre l'importance d'installer un détecteur de fumée dans une propriété.

M. Fortin a confié que ceux parmi les 1,300 propriétaires de Lac-Beauport qui n'ont pas de détecteurs dans leur maison sont vivement encouragés par les services municipaux à se

doter "d'un bon veilleur de nuit" pour une somme d'environ \$25.

L'adoption de ce règlement ne survint pas après un tragique incendie mais plutôt par un souci de prévenir autant que possible des pertes de vie par le feu, a confié le conseiller Pierre Rhéaume.

le mot du jour

Infiniment petit

Quand un mot désigne déjà une petite chose, comme ponceau, qu'est-ce que l'adjectif "petit" vient faire devant ce diminutif? On choisit entre ponceau ou petit pont. C'est la même chose pour ourson, fillette, nain, etc.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

4-0-1

Tirage de lundi

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

LE MATELASSÉ



style mandarin
veste surpiquée
en coton

tissu imprimé motifs « parasols »,
col mao,
poches passepoilées,
rouge, bleu royal
6 à 14 \$40.00

blouse dentelle
exclusive à Simons,
col montant, poignets et plastron
à petits plis garnis dentelle
blanc, beige
6 à 14 \$40.

jupe droite en toile,
plis et surpiqûres décentrés
rouge, vert, bleu royal, gris
6 à 16 \$40.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Pour respecter le budget Des travaux plus modestes au Colisée

par Denis ANGERS

Avide de maintenir le coût de l'agrandissement du Colisée à sa dernière évaluation de \$19,8 millions, l'administration municipale de Québec multiplie les coupures dans les travaux actuellement en cours.

C'est ainsi que, depuis décembre, les autorités locales ont sacré pour pas moins de \$1,5 million dans les contrats constituant la phase II-B de l'entreprise, celle du gros oeuvre. Totalisant plus de \$13 millions au lendemain de l'ouverture des soumissions publiques, le prix de ces travaux a en effet été ramené à \$11,6 millions. Et ce, notamment par l'abandon pur et

simple des projets de climatisation, de retransmission par écrans géants ainsi que par la diminution, de six à trois, du nombre d'escaliers roulants à être installés dans l'enceinte.

Le maire Jean Pelletier a dit hier que cette politique de coupures a été pratiquée systématiquement, partout où c'était possible, dans le but de limiter l'importance d'une note qui s'élève aujourd'hui à \$5 millions de plus que ce qui avait été originellement prévu.

"Si on avait laissé aller les ingénieurs, nous nous serions retrouvés devant les "gadgets" les plus sophisti-

qués et devant autant de frais supplémentaires", de dire M. Pelletier pour justifier ces rognures dans tous les coins.

De nouveaux contrats

Toujours à propos du Colisée agrandi à 15.000 places, le conseil municipal de la capitale a entériné, hier, l'adjudication de neuf nouveaux contrats constituant la phase II-C des travaux.

Ces contrats représentent de nouveaux déboursés de quelque \$800.000 et portent sur des ouvrages de finition tels la fourniture des sièges, l'installation des mains courantes, la livraison

et la pose du vitrage neuf et des portes, etc....

La liste de ces contrats soumis à l'approbation du conseil a cependant été amputée d'un des éléments constituant ladite phase II-C puisque, n'ayant reçu qu'une soumission pour la fourniture d'une porte de grand format destinée au passage des camions-remorques, l'administration de la ville l'a jugée trop onéreuse. Du coup, la municipalité en fera l'objet d'un nouvel appel d'offres, à être inclus dans l'étape suivante, la II-D.

Pas de pourparlers

Quant à l'interminable délai que

prend le gouvernement du Québec pour procéder à l'annonce d'une subvention additionnelle à être jointe aux \$12,5 millions déjà promis à la ville, le maire Pelletier s'est refusé à tout commentaire.

M. Pelletier a toutefois infirmé les rumeurs selon lesquelles il tenterait actuellement d'obtenir des fonds pour combler les coûts additionnels, soit du gouvernement fédéral, soit de la Communauté urbaine. De trancher le maire de Québec, "il n'y a aucune démarche prévue ou en cours avec les autorités fédérales". Pour lui en effet, l'entente conclue entre paliers provincial et fédéral au sujet de Loto Canada

laisse ce champ de compétence au seul gouvernement du Québec. Pour ce qui est de la CUQ, M. Pelletier estime que le refus que lui avaient opposé les maires en janvier 1979 suffit à ne pas l'inciter à rouvrir le dossier de ce côté.

Quant aux \$12,5 millions déjà engagés par le gouvernement, des demandes de paiement ont été adressées par la ville puisque, selon la promesse de subvention, les autorités provinciales devaient verser cette somme à mesure que les travaux progressaient. Toutefois, de dire hier M. Pelletier, "je ne sais pas encore si des montants ont été reçus et encaissés".

Matane innove en créant des meubles en épinette

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE. - Une nouvelle entreprise qui fabriquera des meubles en épinette — une première du genre au Canada — ouvrira ses portes dans le parc industriel de Matane à la fin de juin 1980, entraînant un investissement de l'ordre de \$300.000 et la création de 23 emplois.

De passage à Matane hier, le nouveau ministre de l'Expansion éco-

nomique régionale (MEER) et député de Matapédia-Matane, M. Pierre de Bané, a annoncé que son ministère avait octroyé une subvention de \$84.000 à la Meublerie Pic-Bois Inc.

Il s'agit là de la première annonce de subvention du MEER depuis la nomination de M. de Bané à la tête de ce ministère. Bien que responsable d'un ministère dont l'action s'étend à toutes les régions du pays, le député de Matapédia-Matane a déclaré qu'il

ne se gênerait pas pour amener le maximum d'argent dans l'Est du Québec et sur la Côte-Nord.

Le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce du Québec ne subventionnera pas directement la Meublerie, mais comme il s'agit d'une entreprise oeuvrant dans un des secteurs mous de l'économie québécoise, le responsable du MIC à Rimouski, M. Marc Saint-Amant, a indiqué que son gouvernement y apporterait son aide sous la forme de dégrèvements fiscaux.

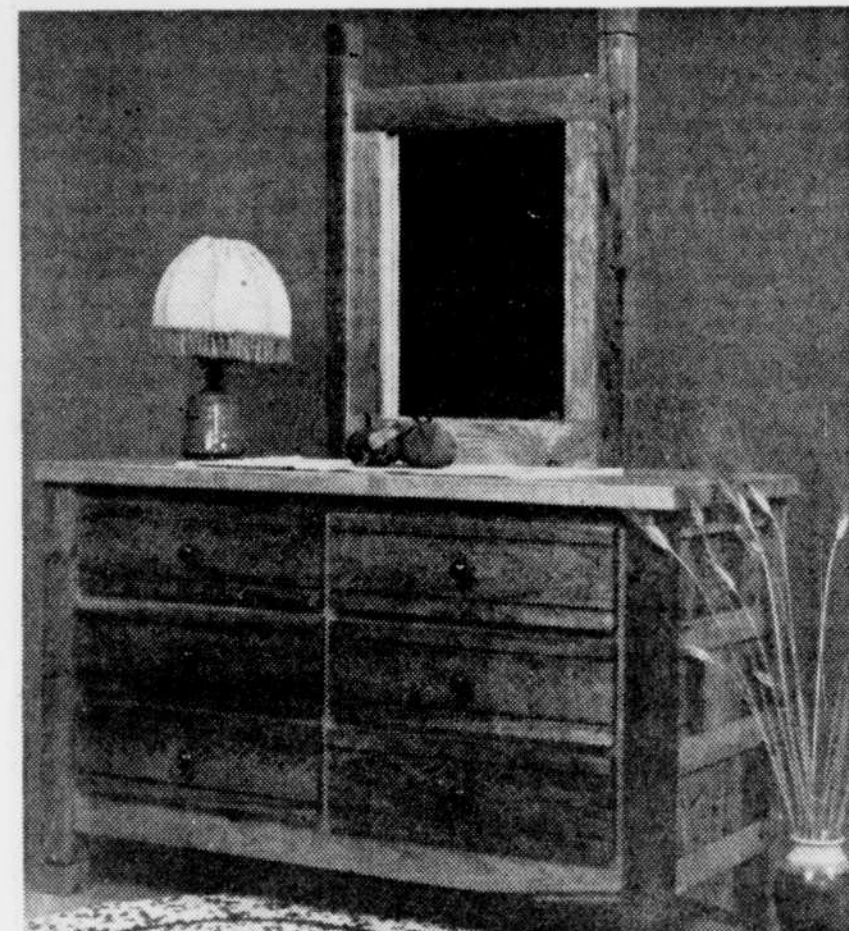
La Meublerie

L'implantation d'une nouvelle entreprise de fabrication de meubles à Matane est un projet qui mûrit depuis bientôt deux ans. Le promoteur en est M. Michel Thibault, de Matane, comptable et consultant en marketing, qui est également président et directeur général de la nouvelle société qui compte 12 actionnaires.

Meublerie Pic-Bois Inc. fabriquera des meubles d'un style contemporain inspiré de l'ameublement traditionnel québécois. D'une conception originale, ils auront ceci de particulier qu'ils seront faits en épinette, une première du genre au Canada.

Vu son abondance dans la région, l'épinette est plus accessible et moins dispendieuse que le pin, ce qui permettra de mettre sur le marché un produit de 20 à 25 pour 100 moins cher que le meuble de pin. Les tests effectués sur l'épinette démontrent également qu'elle est 36 pour 100 plus résistante que le pin.

Pour abriter sa manufacture, Meublerie Pic-Bois Inc. construira une usine de 120 pieds sur 60 dans le parc industriel de Matane. S'y ajoutera un séchoir à bois de 40 pieds sur 20, d'une capacité de 38.000 pieds mesure de planche (pmp). Les travaux de construction commenceront sitôt le prêt hypothécaire négocié, vraisemblablement dans une quinzaine de jours, et devraient être complétés à la fin de juin.



La Meublerie Pic-Bois, de Matane, fabriquera ces meubles d'épinette, d'un style contemporain qui s'inspire de la tradition québécoise.



Plus que courageux

Etudiant à l'université Simon-Fraser de Colombie-Britannique, Terry Fox, âgé de 21 ans, de Port Coquitlam, a perdu la jambe droite il y a trois ans, à la suite d'un cancer. En vue de recueillir des fonds pour la Société du cancer, il s'entraîne pour traverser le Canada à pied, un parcours de 4.800 km. Il doit partir de Saint-Jean, Terre-Neuve, le 19 avril.

Menace de grève dans 6 collèges

par Georges ANGERS

Les enseignants de six collèges privés, dont trois dans la région immédiate de Québec, menacent de déclencher la grève dès la semaine prochaine s'ils ne parviennent pas d'ici là à s'entendre sur le renouvellement de leur convention collective de travail échue depuis le 30 juin dernier.

Déjà des moyens de pression ont été utilisés, hier, dans ces institutions, les séminaires de Québec, Cap-Rouge, Chicoutimi, Saint-Hyacinthe, ainsi qu'aux collèges de Lévis et Saint-Georges de Beauce.

Les enseignants de ces six collèges, affiliés à la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), négocient en cartel. Le principal point en litige touche à la sécurité d'emploi à l'intérieur du réseau des maisons d'enseignement privé, environ 150, représentées par l'Association des institutions d'enseignement privé du Québec.

Frontenac: 8 candidats

THETFORD-MINES (PC) — Huit candidats brigueront les suffrages à l'élection du 24 mars dans la circonscription de Frontenac.

C'est M. Fabien Roy, chef du Parti du crédit social du Canada — défait dans Beauce-Sud — qui représentera sa formation politique à cette élection partielle.

Les autres candidats sont: MM. Léopold Corriveau, libéral; Yves Lauzon, progressiste-conservateur; Jean-Denis Lavigne, Nouveau parti démocratique; Jean-Daniel Nolin, marxiste-léniniste; Jean Turmel, indépendant; Hugues Gilbert, sans affiliation politique et Mme Patricia Méti-vier, indépendante.

Amendes de \$14,500 pour s'être opposés à la chasse aux phoques

par Florent PLANTE
envoyé spécial du SOLEIL

CAP-AUX-MEULES — L'épopée du navire "Sea Shepherd" qui est venu manifester contre la chasse aux phoques, en mars 1979, au large des îles de la Madeleine, aura coûté aux huit contestataires qui sont descendus sur les glaces, des amendes totalisant \$14.500 ou 13 mois et 10 jours de prison.

C'est Paul Watson, le chef du groupe, qui a le plus écopé hier, alors que le juge Yvon Mercier, siégeant à la cour des sessions de la paix, à Québec, lui a imposé une amende de \$4.000 ou trois mois de prison pour avoir circulé dans un secteur de chasse sans permis et à moins d'un demi-mille des phoques.

Au deuxième chef d'accusation, Watson, ancien membre de la Fondation Greenpeace, mais qui a joint les rangs de l'organisation américaine "Funds for Animals" l'an dernier, s'est vu imposer une autre amende de \$4.000 ou trois mois de prison pour avoir tenté de peindre de jeunes phoques vivants. La fourrure devient alors sans valeur et les chasseurs ne les tuent pas.

Finalement, aux deux autres chefs d'accusation à l'ef-

fet que Paul Watson, Canadien de 29 ans, demeurant maintenant à New York, a résisté et a nui au travail d'un agent de conservation des pêches ainsi qu'à un autre de la GRC, le juge lui a infligé deux sentences de 10 jours de prison, mais à être purgées concurremment.

De tout le groupe, c'est Matt Herron, Californien qui dit être journaliste, qui a écopé de la plus petite sentence, c'est-à-dire de \$500 d'amende ou d'un mois de prison. Un seul chef d'accusation portait contre lui, soit d'avoir circulé dans un secteur de chasse sans permis et à moins d'un demi-mille des phoques.

Les six autres contestataires du "Sea Shepherd" contre qui pesaient chacun deux chefs d'accusation ont écopé individuellement de \$1.000 d'amende ou d'un mois de prison.

Il s'agit de Paul Steven Pezwick, de Norwood, Massachusetts; Joseph Goodwin, de Long Island, New York; Linwood MacKenny, de Monterey, Californie; Mark J. Sterk, de Durango, Colorado; Dwen Keith Kruger, de Honolulu, Hawaï et de Edward Smith,

de South Yarmouth, Massachusetts.

Un coup dur

Les sentences prononcées hier à Québec portent un autre coup à l'organisation "Funds for Animals" qui dirige l'Américain Cleveland Amory.

La probation que leur a servie le juge Mercier oblige Paul Watson et les sept autres à ne pas participer ni à organiser de manifestations contre la chasse aux phoques pendant les trois prochaines années, ce que soit à Terre-Neuve, sur le "front" au large de cette province, ou dans le golfe du Saint-Laurent.

C'est en février dernier que le juge Mercier a procédé à l'audition des causes au palais de justice de Percé.

Samedi, le 10 mars 1979, Paul Watson avait alors été libéré de la prison de Havre-Aubert, aux îles de la Madeleine, moyennant un cautionnement de \$3.000. Les sept autres contestataires avaient obtenu des cautionnements variant de \$2.500 à \$500.

Dans son jugement d'hier, le juge Mercier dit que le capitaine Adrien Dubé, de la GRC, ainsi que l'agent de conservation Stanley Duda, de Pêches et Océans Canada,

ont prouvé hors de tous doutes que dans la nuit de jeudi à vendredi, le 9 mars 1979, le groupe que dirigeait Paul Watson a violé la loi des pêcheries et les dispositions concernant la chasse et la protection des phoques.

Les accusés avaient allégué qu'en venant manifester ainsi, ils n'avaient aucune intention criminelle, mais le juge n'a pas retenu leur démonstration, s'en tenant uniquement au texte de loi ainsi qu'aux agissements illé-

gaux de contrevenants lorsqu'ils descendirent sur la banquise le 9 mars dernier.

Le président de "Funds for Animals", M. Cleveland Amory, a déclaré que le mouvement ferait appel des deux amendes.

Il a outre fait savoir que Watson, âgé de 29 ans et originaire de Vancouver, se proposait de faire la grève de la faim durant toute la durée de son incarcération au centre de détention d'Orsainville, près de Québec.

Le bouche à oreille
n'est pas une bonne technique
de réanimation

Le jeu facile où il suffit
de marquer 6 numéros sur 36

6/36

Fiducie du Québec

Le Plan de participation différée aux bénéfices... un plan d'épargne-retraite à même les bénéfices de votre entreprise

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, vous offre un excellent complément à votre plan enregistré d'épargne-retraite et un autre moyen de différer l'impôt.

Dans le cadre de ce système, un employeur peut déposer au plan, chaque année, une partie de ses profits à son nom et au nom de certains employés. Ces contributions sont déductibles du revenu imposable de l'entreprise.

Les sommes accumulées dans un plan de participation différée aux bénéfices au nom d'un employé ne deviennent imposables qu'au moment où celui-ci les touche.

Les P.P.D.B. de la Fiducie du Québec

La Fiducie du Québec offre deux types de plans de participation différée aux bénéfices. La différence entre ces deux plans se situe au niveau des véhicules de placement.

Le Plan à Gestion de la Fiducie du Québec investit les contributions de l'employeur dans les Fonds Desjardins ou dans des Dépôts Garantis ou encore combine les véhicules selon les instructions de l'employeur.

Le Plan à Gestion autonome permet à l'employeur de choisir lui-même les véhicules de placement à l'intérieur des contraintes prévues par la loi.

Si vous désirez plus d'information au sujet de ce véhicule de placement, communiquez avec l'une de nos succursales Modes d'épargne et demandez qu'on vous fasse parvenir notre dépliant explicatif ainsi que la marche à suivre pour la mise sur pied d'un tel plan.

Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy:

(418) 653-6811

De l'extérieur, sans frais:

1-800-463-4792.

Montréal:

Complexe Desjardins (514) 281-8834

De l'extérieur, sans frais:

1-800-361-6840, poste 8834.

Laval:

Place Val des Arbres (514) 668-5223

De l'extérieur, sans frais:

1-800-361-3803.

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne

desjardins



A COEUR OUVERT
avec Françoise Laroche-Roy
de 14h00 à 15h00 du lundi au vendredi

